



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, missions de bons offices
et autres initiatives politiques autorisées par
l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité :
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, dont le montant net total s'élève à 158 989 300 dollars (montant brut : 168 118 600 dollars).

On y trouvera également une actualisation de l'état du projet de construction relatif à l'enceinte du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et vue d'ensemble	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	8
III. Ressources nécessaires	15
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	17
B. Services fonctionnels	19
C. Service de la sûreté et de la sécurité	23
D. Appui à la Mission	24
IV. Analyse des ressources demandées	30
A. Militaires et fonctionnaires de police	30
B. Personnel civil	31
C. Dépenses opérationnelles	32
V. Situation du projet de construction du complexe intégré à Bagdad	39
Annexes	
I. Organigrammes	42
II. État récapitulatif des propositions de redéploiement des postes	44

I. Historique et vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), il a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Dans sa résolution 1546 (2004), il a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les institutions d'un régime représentatif. La MANUI a, de ce fait, apporté une aide cruciale à la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution irakienne. Suite à ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI dans sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé par ses résolutions 1830 (2008) et 1883 (2009). Dans le cadre de son mandat élargi, la MANUI continue de promouvoir, appuyer et faciliter, en coordination avec le Gouvernement irakien, la contribution des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies aux objectifs décrits dans la résolution 1770 (2007), sous la direction centrale du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq.

2. En 2010, la MANUI continuera de redoubler d'efforts pour aider au processus de réconciliation nationale en encourageant le dialogue politique avec un large éventail d'interlocuteurs afin de trouver une solution aux désaccords fondamentaux qui continuent de diviser les Irakiens, y compris les frontières internes contestées, le fédéralisme et le partage des ressources naturelles. Elle continuera également d'apporter son concours à la Haute Commission électorale indépendante pour faire en sorte que des opérations électorales, y compris des référendums, crédibles soient organisées en appui au processus électoral. La Mission continuera d'appuyer le dialogue régional et les initiatives bilatérales et multilatérales régionales pour les questions d'intérêt commun et de contribuer à œuvrer à la garantie et à la protection des droits de l'homme pour les citoyens irakiens. En 2010, elle continuera, ensemble avec l'équipe de pays des Nations Unies, de chercher à améliorer la coordination et la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance à la reconstruction et au développement grâce à l'alignement des programmes sur ceux des structures nationales et internationales et au recours à des politiques concrètes pour exécuter les programmes dans l'optique de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies ». À cet égard, des initiatives portant sur la gouvernance, l'investissement international et le commerce international, la restructuration de l'État et la réforme économique visant à appuyer le développement du secteur privé seront essentielles pour améliorer la prestation de services essentiels et promouvoir la transparence et la responsabilisation en matière de prestation de ces services au profit du citoyen irakien moyen. Ces initiatives seront également liées à la création des conditions nécessaires à la réconciliation et à la réintégration et au retour des réfugiés, des personnes déplacées et des anciens membres des groupes armés non étatiques.

3. Pour appuyer l'ensemble de ces initiatives, la MANUI poursuivra le réalignement et l'amélioration de ses capacités opérationnelles et structures de sécurité internes actuellement en cours, notamment la consolidation de la présence élargie de la Mission dans l'ensemble du pays, en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Il est prévu qu'en 2010 la présence de la MANUI en Iraq sera constituée des bureaux consolidés des Nations Unies à Bagdad et à Erbil et des présences de la Mission à Kirkouk, Bassorah, Mossoul, Ramadi et Najaf. Des services administratifs et logistiques appropriés seront fournis pour appuyer la présence des Nations Unies dans le pays; ces services seront également

fournis au bureau de liaison installé à Téhéran. Dans la perspective d'une réduction des forces des États-Unis d'Amérique en Iraq, la MANUI continuera de chercher à renforcer son autonomie opérationnelle pour pouvoir s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans l'ensemble du pays, ce qui consistera notamment à déployer ses moyens aériens et les agents de liaison et conseillers militaires fournis par des États Membres. Toutefois, les gains et améliorations sensibles enregistrés dans la situation générale en matière de sécurité restent à la fois fragiles et réversibles.

4. La MANUI s'en tient au principe de l'intégration pour veiller à ce que la présence des Nations Unies en Iraq soit multidimensionnelle et cohérente et concoure aux mêmes objectifs. S'agissant de la fourniture d'une assistance humanitaire et d'une aide à la reconstruction et au développement, l'équipe de pays des Nations Unies exécute la Stratégie d'aide à l'Iraq pour 2008-2010, par l'intermédiaire d'une structure de coordination sectorielle qui assure la complémentarité de l'action, établit des liens entre les programmes et évite les doubles emplois afin de tirer parti des avantages relatifs de chaque organisme et de veiller à une utilisation efficace des ressources. L'action de l'équipe de pays des Nations Unies est coordonnée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui fait également office de Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire. La préparation et l'établissement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Iraq pour 2011-2014 renforceront davantage l'alignement des programmes et la coordination de la programmation des organismes des Nations Unies avec le Gouvernement iraquien. En outre, un groupe interinstitutions d'information et d'analyse, qui se compose de membres du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de la MANUI, assure la programmation conjointe et la coordination, et fournit un appui technique pour la collecte et l'analyse de données destinées à l'élaboration de politiques concrètes.

5. Pour aider la MANUI à s'acquitter de son mandat, le Groupe des opérations en Iraq, qui a été mis en place au Siège de l'ONU à New York, favorise la coordination et facilite l'échange d'informations entre le Siège, la Mission et les institutions spécialisées et programmes des Nations Unies. Il constitue de ce fait le principal mécanisme interdépartemental et interinstitutions d'appui à la MANUI.

6. Afin de simplifier et harmoniser les opérations des Nations Unies en Iraq, la MANUI a signé avec des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies des accords de services communs sous forme de mémorandums d'accord destinés à couvrir les activités liées à leur engagement croissant en Iraq. Ces accords, qui portent sur des lieux d'affectation et des opérations à l'intérieur de l'Iraq, ainsi qu'au Koweït, permettent à la Mission de fournir des services communs sur la base du remboursement des coûts.

Perspectives d'avenir de la Mission

7. Alors que l'Iraq poursuit sa transition politique et socioéconomique, la MANUI axera son aide sur la promotion du dialogue politique et de la réconciliation nationale, en fournissant une assistance électorale et une assistance en matière constitutionnelle, en apportant son concours à la prestation des services essentiels en particulier grâce à l'assistance technique et aux activités de renforcement des capacités, en aidant les groupes vulnérables et en facilitant le dialogue régional sur les questions d'intérêt commun. Elle continuera d'appuyer une intervention plus active de l'ONU dans le pays. Les appels croissants des dirigeants irakiens et des

États Membres pour que l'ONU joue un rôle accru témoignent de l'importance de la contribution de la MANUI en Iraq.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2010

8. Le Gouvernement iraquien continuera d'assumer une plus grande part de contrôle et de ses responsabilités d'État souverain, les forces de sécurité irakiennes assumant une responsabilité croissante en matière de sécurité. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité devrait rester semblable à celle enregistrée en 2009, quoiqu'elle puisse s'améliorer dans certaines parties du pays.

9. L'ONU pourrait être davantage sollicitée et amenée à élargir ses activités de facilitation politique en Iraq, notamment en ce qui concerne les frontières internes contestées et la réforme constitutionnelle. Parmi les principales échéances électorales en 2010, il faut compter les élections parlementaires au début de l'année et plusieurs référendums. On continuera de s'attendre à ce que la MANUI joue un rôle d'appui aux efforts visant à promouvoir la coopération entre l'Iraq et ses voisins.

10. Le bureau d'Erbil continuera d'être un important centre d'activité des Nations Unies dans le nord de l'Iraq. D'autres bureaux, y compris celui de Kirkouk, relèveront le niveau de leur engagement technique et de leurs activités de sensibilisation.

Résultats obtenus en 2008-2009

11. La MANUI s'est attachée à promouvoir le dialogue politique et la réconciliation nationale, notamment en ce qui concerne la recherche d'une solution aux différends frontaliers internes, et le statut futur de la ville contestée de Kirkouk. Dans le cadre de son action, la Mission a achevé d'établir une série de rapports analytiques sur les frontières internes contestées dans le nord de l'Iraq, qui ont été présentés aux responsables irakiens pour examen. Elle continue de travailler avec des interlocuteurs irakiens pour faciliter un échange de vues utile sur la question. En juin 2009, cela a abouti au lancement de l'Équipe spéciale chargée du dialogue pour donner suite aux rapports de la MANUI. Cette équipe se réunit une fois par semaine sous les auspices de l'ONU afin de faire avancer le processus politique.

12. En outre, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour faciliter le dialogue sur les questions non résolues relatives à la Constitution, la MANUI a fourni des avis spécialisés sur des questions telles que le fédéralisme et le partage des ressources naturelles; elle a continué de promouvoir la coopération et le dialogue entre l'Iraq et les pays de la région, dans le cadre d'efforts diplomatiques, sur des questions telles que le déminage et le contrôle des frontières, grâce notamment à la fourniture d'une assistance technique et de services d'experts visant à appuyer les initiatives bilatérales.

13. Par ailleurs, la MANUI a joué un rôle d'appui de premier plan dans la tenue avec succès des élections de 2009 dans les gouvernorats et des élections régionales au Kurdistan le 25 juillet 2009. L'Équipe internationale d'assistance électorale dirigée par la MANUI a aidé la Haute Commission électorale indépendante à achever l'actualisation des listes électorales à la mi-juin pour les élections dans la région du Kurdistan; elle a également aidé la Commission électorale et les bureaux électoraux des gouvernorats concernés à assurer la planification opérationnelle pour la tenue des élections elles-mêmes. Les réalisations escomptées au deuxième semestre de 2009 concernent les préparatifs des élections parlementaires nationales prévues pour janvier 2010, notamment la mise à jour des listes électorales afin d'en

améliorer la précision et d'appuyer la Commission électorale dans les préparatifs d'ordre logistique, sécuritaire et opérationnel.

14. Le Bureau des droits de l'homme de la MANUI a continué d'apporter son appui et de plaider pour une commission nationale indépendante des droits de l'homme depuis qu'une loi portant création de cet organe a été adoptée au Conseil des représentants en novembre 2008. En 2009, on s'est attaché à appuyer les processus nécessaires à la nomination des commissaires devant siéger à la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et à appeler le Parlement iraquien et la communauté internationale à faire en sorte que des fonds suffisants soient disponibles pour mettre en place et financer la Commission, notamment pour assurer le renforcement des capacités et la formation du personnel. La MANUI a également continué d'aider le Gouvernement et la société civile à préparer leurs contributions respectives à l'examen périodique universel devant être soumises au Conseil des droits de l'homme en 2010. Au 25 juin 2009, date limite de dépôt des candidatures des organisations de la société civile souhaitant participer à l'examen périodique universel, 90 organisations avaient répondu; le Bureau des droits de l'homme a commencé à assurer leur formation en août 2009.

15. La MANUI a continué d'affiner le dispositif de coordination et de fourniture d'une assistance internationale à l'Iraq par l'intermédiaire du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Ce dispositif a permis de faire en sorte que les projets financés dans le cadre du Mécanisme ont concrètement et sensiblement contribué au secours, au relèvement et à la reconstruction de l'Iraq, comme l'a confirmé un bilan effectué par un organisme d'évaluation de l'efficacité de l'aide. Le rapport qui a été présenté à ce sujet à la huitième réunion du Comité des donateurs du Mécanisme des fonds internationaux le 18 février 2009 a confirmé que le financement et l'exécution des projets par le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies ont eu une incidence réelle et concrète sur le relèvement de l'Iraq. À la même réunion, le Gouvernement iraquien et les donateurs ont entériné la proposition de la MANUI tendant à mettre en place un mécanisme chargé de continuer à coordonner la programmation des activités des organismes des Nations Unies après la clôture du Mécanisme des fonds internationaux. Le mécanisme mis en place insiste sur le rôle du Coordonnateur résident pour ce qui est d'appuyer l'harmonisation stratégique des programmes au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies. Le consensus réalisé sur cette question constitue également une décision importante dans la mesure où il adhère strictement aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

16. La Mission a continué de fournir un appui et des avis stratégiques au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq, notamment une assistance au Gouvernement iraquien pour la révision des objectifs fixés dans le Pacte et l'établissement d'un ordre de priorité. Ces objectifs révisés, qui tiennent compte de l'évolution de la situation politique et socioéconomique, ont été accueillis avec satisfaction et entérinés par le Groupe de coordination de Bagdad, le 26 mai 2009.

17. L'examen à mi-parcours de la Stratégie d'aide à l'Iraq pour 2008-2010 a été mené à bien et a permis de disposer d'évaluations supplémentaires importantes sur la mise en œuvre de la stratégie et l'efficacité des programmes d'assistance en Iraq. En étroite coordination avec le Gouvernement iraquien, la MANUI a lancé l'établissement du bilan commun de pays qui contribuera par la suite à la formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'Iraq

pour les années 2011 à 2014. Ces opérations permettront de s'assurer que la stratégie globale d'assistance des Nations Unies à l'Iraq continue de répondre et de correspondre aux principaux besoins socioéconomiques du pays et à ses besoins en matière de développement, tels qu'énoncés dans le plan de développement national du Gouvernement pour 2010-2014. Grâce à cette harmonisation stratégique, l'appui des Nations Unies à l'Iraq reste axé sur les domaines prioritaires destinés à renforcer l'action collective des deux parties pour lutter contre la pauvreté.

18. La MANUI a aussi fourni activement au Gouvernement iraquien un appui d'ordre technique et en matière d'élaboration des politiques afin de l'aider à faire face à certains des principaux problèmes socioéconomiques et problèmes de gouvernance que pose le développement du secteur privé, de moderniser l'administration publique et de promouvoir la prestation efficace des services sociaux. À ce jour, elle a fourni des compétences techniques à de hauts fonctionnaires pour aider à élaborer une stratégie de modernisation et de configuration de la structure de la fonction publique iraquienne. Par la suite, elle a présenté à de hauts fonctionnaires et au groupe de coordination des bailleurs de fonds un document de base sur les options pour une première génération de réformes de l'administration publique et des réformes plus approfondies pouvant intervenir ultérieurement, qui permettront d'assurer la cohérence de l'action de la communauté internationale dans ce domaine. L'équipe d'experts a également aidé le Gouvernement à formuler une stratégie d'élaboration du projet de budget pour l'Iraq dans une perspective de prestation des services et d'investissements sectoriels, contribuant ainsi non seulement au processus de formulation du budget mais aussi à sa conception et au programme de modernisation. En exécutant ces programmes, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies cherchent aussi à promouvoir la création d'emplois au niveau local, notamment pour les communautés vulnérables, en particulier les rapatriés, les réfugiés et les ex-combattants. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continuent d'accroître la présence et les activités des Nations Unies en Iraq au plan national et au niveau des gouvernorats afin d'assurer une plus large interaction avec les interlocuteurs irakiens, une coordination plus complète des activités des Nations Unies et une amélioration des évaluations fondées sur des données probantes de manière à optimiser l'exécution des programmes.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

19. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2010 sont présentés ci-après :

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès accomplis en ce qui concerne la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Augmentation du nombre de réunions de haut niveau avec les parties prenantes irakiennes pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationaux, et discuter notamment des frontières internes contestées

Mesure des résultats

2008 : 15

2008-2009 (estimation) : 20

2010-2011 (objectif) : 52

ii) Nombre de mesures de confiance acceptées par le Gouvernement irakien et le Gouvernement régional du Kurdistan au sujet des frontières internes contestées

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 20

2010 (objectif) : 40

iii) Augmentation du nombre d'initiatives visant à réduire le nombre de conflits entre Irakiens et à améliorer la reconnaissance des droits de minorités

Mesure des résultats

2008 : 23

2009 (estimation) : 35

2010 (objectif) : 45

iv) Amélioration de la coopération et renforcement des mesures de confiance aux niveaux international et régional grâce à des initiatives bilatérales et multilatérales parrainées et appuyées par la MANUI

Mesure des résultats

2008 : 5 initiatives

2009 (estimation) : 8 initiatives

2010 (objectif) : 8 initiatives

Produits

- Facilitation quotidienne du processus politique et réconciliation grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général

- Réunions hebdomadaires avec de hauts fonctionnaires et des chefs religieux et responsables locaux en vue de promouvoir le dialogue national et la réconciliation entre Arabes et Kurdes, et le règlement des différends frontaliers internes
- Consultations régulières avec les hauts fonctionnaires, les partis politiques, les représentants de la société civile, les représentants religieux et les diplomates en vue de faire progresser le dialogue et la réconciliation nationale
- Trois ateliers de formation organisés dans le domaine du règlement des différends à l'intention de la classe politique iraquienne
- Création et renforcement de nouveaux bureaux d'information politique pour promouvoir et maintenir le contact avec les interlocuteurs au niveau infranational dans cinq gouvernorats
- Analyses politiques et conseils à des parties et groupes au niveau national ou infranational au sujet du règlement des conflits
- Quatre missions de haut niveau dans des pays voisins pour appuyer des initiatives bilatérales et régionales prescrites par le Conseil de sécurité

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Progrès réalisés en ce qui concerne l'application et la promotion de la Constitution	b) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien afin d'appliquer les principales dispositions de la Constitution <i>Mesure des résultats</i> 2008 : 6 2009 (estimation) : 4 2010 (objectif) : 4 ii) Nombre d'institutions gouvernementales et indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution <i>Mesure des résultats</i> 2008 : 4 2009 (estimation) : 4 2010 (objectif) : 2

Produits

- Trois réunions ou conférences avec les principaux interlocuteurs pour promouvoir un examen de la Constitution
- Réunions, comptes rendus analytiques et ateliers hebdomadaires et mensuels avec des représentants du Gouvernement et du Conseil des représentants, sur l'élaboration de lois et d'amendements constitutionnels bien conçus et la création des institutions prévues par la Constitution
- Programmes d'information mensuels, publications trimestrielles et ateliers trimestriels à l'intention de la société civile, des groupes politiques et des groupes d'intérêts spéciaux afin de renforcer le sentiment d'adhésion à la Constitution
- Conseils techniques et juridiques dans le cadre de réunions régulières avec les autorités régionales et responsables des gouvernorats sur l'élaboration de lois régionales relatives au fédéralisme et à la gestion des hydrocarbures
- Conseils techniques et juridiques aux responsables des gouvernorats en ce qui concerne la conception de nouvelles structures régionales et la création des institutions indépendantes prévues par la Constitution

- Réunions bihebdomadaires et spéciales avec les membres du Conseil des représentants et les responsables du Gouvernement ainsi qu'avec les diplomates en vue d'assurer la coordination de l'aide et de l'expertise internationales propres à favoriser l'application de la Constitution

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Organisation d'élections et renforcement de la Haute Commission électorale indépendante	c) i) Adoption des lois électorales requises pour la conduite des élections et des référendums <i>Mesure des résultats</i> 2008 : 1 (loi régissant les élections dans les gouvernorats) 2009 (estimation) : 2 (élections présidentielles et parlementaires régionales kurdes) 2010 (objectif) : 3 ii) Amélioration de la capacité de la Commission électorale de planifier et de tenir des élections crédibles <i>Mesure des résultats</i> 2008 : la Commission électorale a assuré la conception et la coordination des plans opérationnels pour les élections aux conseils des gouvernorats 2009 (estimation) : élections aux conseils des gouvernorats et élections présidentielles et parlementaires régionales kurdes organisées conformément aux plans opérationnels de la Commission électorale 2010 (objectif) : bonne exécution du plan opérationnel de la Commission électorale pour les élections parlementaires nationales et au moins 2 autres consultations électorales importantes menées à bien iii) Nombre de membres du personnel de la Commission électorale dans tous les gouvernorats dûment formés à la conduite des activités électorales conformément aux normes internationales reconnues <i>Mesure des résultats</i> 2008 : 300 000 2009 (estimation) : 355 000 2010 (objectif) : 355 000

iv) Amélioration de l'exactitude des listes électorales pour que tous les Iraquiens remplissant les conditions puissent exercer leur droit de vote

Mesure des résultats

2008 : les inscriptions sur les listes électorales pour les élections provinciales achevées avec précision au niveau de la famille

2009 (estimation) : les inscriptions sur les listes électorales pour les élections parlementaires nationales achevées avec précision au niveau de l'individu

2010 : amélioration de l'exactitude des listes électorales au niveau du district et du sous-district

Produits

- Conseils techniques et juridiques deux fois par mois au Conseil des représentants sur l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire en vue de l'organisation des élections
- Cinq réunions ou conférences avec des représentants du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et de la communauté internationale pour promouvoir les opérations électorales et encourager l'adhésion aux meilleures pratiques internationales
- Appui à l'élaboration et à la diffusion de matériel didactique de la Haute Commission électorale indépendante concernant les processus électoraux et la réglementation des opérations électorales
- Conseils d'ordre technique sur les politiques et les questions électorales dispensés au quotidien au Conseil des commissaires et à l'administration électorale de la Haute Commission électorale indépendante
- Organisation régulière d'activités quotidiennes de renforcement des capacités avec la Haute Commission électorale indépendante sur les opérations électorales, y compris les questions concernant la logistique, l'inscription sur les listes électorales, la sécurité, les relations avec les médias, ainsi que d'un voyage d'étude pour les membres du Conseil des commissaires, en vue de renforcer la capacité opérationnelle et technique de la Commission électorale
- Études des enseignements tirés de l'expérience avec la Haute Commission électorale indépendante pour améliorer les activités de renforcement des capacités pour les opérations électorales à venir
- Formation de 260 formateurs de la Haute Commission électorale indépendante à la formation du personnel de la Commission électorale dans tous les gouvernorats
- Consultations régulières avec les diplomates et les institutions électorales afin de coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui électoral d'ordre technique à la Haute Commission électorale indépendante

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Progrès accomplis en matière de renforcement de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme

d) i) Fonctionnement accru de la Commission nationale des droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : adoption de la loi portant création de la Haute Commission indépendante des droits de l'homme par le Conseil des représentants

2009 (estimation) : mise en place du comité de sélection de la Commission et commencement de la présentation des candidatures

2010 (objectif) : nomination de 11 commissaires et création d'annexes de la Commission dans 5 gouvernorats

ii) Amélioration de la législation iraquienne ainsi que de la surveillance du respect des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à cet égard, conformément aux normes internationales

Mesure des résultats

2008 : ratification de la Convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

2009 (estimation) : préparation et présentation au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, par le Gouvernement iraquien et par la société civile, de leurs contributions respectives à l'examen périodique universel

2010 (objectif) : examen périodique universel formellement mené par le Conseil des droits de l'homme

Produits

- Initiatives de sensibilisation avec le Gouvernement et les organisations de la société civile pour assurer la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme, conformément aux normes internationales
- Conseils et activités de sensibilisation à l'intention du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan, concernant les droits de l'homme, notamment l'adoption d'arrangements institutionnels efficaces propres à garantir le plein respect des droits de l'homme et la réforme des lois irakiennes pour qu'elles soient conformes aux normes internationales
- Réunions bimensuelles et mensuelles de coordination avec des représentants du Gouvernement, du Conseil des représentants et des organisations non gouvernementales nationales et internationales présentes en Iraq en vue de la mise en œuvre d'une stratégie globale de protection des droits de l'homme visant à renforcer l'état de droit et les normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation d'activités mensuelles et trimestrielles visant à améliorer les capacités des Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la défense, de la justice, du travail et des affaires sociales, ainsi que des organisations de la société civile en matière de surveillance du respect des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à cet égard
- Conseils dispensés régulièrement aux dirigeants politiques, aux parlementaires et aux responsables locaux irakiens sur les moyens de promouvoir l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes aux structures décisionnelles à tous les niveaux, sur un pied d'égalité avec les hommes
- Organisation et facilitation d'ateliers trimestriels sur la justice transitionnelle à l'intention des représentants du Gouvernement iraquien et des secteurs de la société civile en coopération avec le Centre international pour la justice transitionnelle
- Publication par la MANUI et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) du rapport semestriel sur les droits de l'homme
- Appui au Gouvernement iraquien et aux organisations de la société civile pour la préparation de leurs contributions respectives à l'examen périodique universel par des voyages d'étude visant à leur donner une

idée de l'expérience d'autres pays, et conseils techniques à 25 organisations non gouvernementales nationales et locales sur les moyens et les stratégies dans le domaine de la surveillance du respect des droits de l'homme et de l'établissement de rapports à cet égard

- Visites régulières dans les centres de détention afin de déterminer le nombre et le statut des détenus, ainsi que les conditions de détention et d'évaluer l'efficacité des mesures de renforcement des capacités avec les autorités compétentes et le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Initiatives communes de sensibilisation aux questions relatives à la justice pour mineurs, y compris la réforme législative et l'appui au renforcement des capacités, avec le Gouvernement iraquien en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- Facilitation de programmes de formation conjoints trimestriels sur les droits de l'homme avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres partenaires du système des Nations Unies (Rapporteur spécial sur les questions de la torture et de la détention, UNICEF, HCR) à l'intention de responsables gouvernementaux irakiens et de représentants de la société civile
- Programmes nationaux d'information multimédias sur les droits de l'homme comprenant notamment la diffusion de programmes radiophoniques hebdomadaires et la parution mensuelle d'annonces dans les journaux locaux et d'articles dans les journaux nationaux

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Renforcement des activités de secours, de relèvement et de reconstruction en Iraq

e) i) Pourcentage des objectifs du Pacte pour l'Iraq concernant les secours, le relèvement et la reconstruction qui ont été atteints

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 25 %

2010 (objectif) : 75 %

ii) Harmonisation et intégration des activités de secours, de relèvement et de reconstruction des Nations Unies en Iraq en appui aux priorités du Gouvernement iraquien

Mesure des résultats

2008 : Stratégie d'aide des Nations Unies approuvée par le Gouvernement iraquien

2009 (estimation) : approbation du bilan commun de pays par le Gouvernement iraquien

2010 (objectif) : approbation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par le Gouvernement iraquien

iii) Nombre accru de programmes communs pour la prestation harmonisée et intégrée de services essentiels et la réforme des institutions de l'État

Mesure des résultats

2008 : 40

2009 (estimation) : 27

2010 (objectif) : 30

iv) Nombre de projets pour lesquels des organisations non gouvernementales ont demandé un financement au titre du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires

Mesure des résultats

2008 : 45

2009 (estimation) : 50

2010 (objectif) : 63

v) Nombre d'initiatives communes menées par le Gouvernement iraquien, l'ONU et les organisations non gouvernementales en vue de renforcer et d'assurer la sécurité, la santé, le bien-être, la sécurité économique, l'inclusion et la dignité des femmes et des filles

Mesure des résultats

2008 : 7

2009 (estimation) : 10

2010 (objectif) : 15

Produits

- Deux conférences internationales et trois conférences nationales sur une nouvelle orientation stratégique pour un Pacte international pour l'Iraq actualisé
- Conseils techniques et spécialisés au secrétariat du Pacte international pour l'Iraq aux fins de l'application du Pacte
- Une conférence et trois ateliers avec le Gouvernement iraquien, les principales parties prenantes et les donateurs sur le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et leur alignement sur le Pacte international pour l'Iraq et le plan de développement national de l'Iraq pour 2010-2014
- Harmonisation de l'aide et alignement et synchronisation stratégiques des interventions de l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine humanitaire et dans les domaines de la reconstruction et du développement avec le plan de développement national de l'Iraq, dans le cadre de réunions régulières de l'équipe de pays des Nations Unies avec ses interlocuteurs du Gouvernement iraquien
- Fourniture au Gouvernement iraquien de compétences techniques et création de capacités institutionnelles par l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer la prestation de services essentiels et la réforme des institutions de l'État
- Réunions mensuelles avec les donateurs pour promouvoir le financement des interventions dans le domaine humanitaire et dans les domaines de la reconstruction et du développement
- Présentation régulière de demandes de financement, de rapports périodiques et de mises à jour aux partenaires internationaux, aux donateurs et aux autorités irakiennes sur les niveaux d'aide nécessaires
- Contrôle trimestriel de l'exécution des programmes, projets et activités financés par les donateurs
- Conception par le Gouvernement iraquien, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies d'initiatives communes sur la promotion de la sécurité, de la santé, du bien-être, de la sécurité économique et de la dignité des femmes et des filles, et plaidoyer en faveur de ces initiatives

- Formation des organisations non gouvernementales irakiennes à l'amélioration de l'accès au financement pour les interventions humanitaires
- Renforcement des activités d'information et de sensibilisation grâce à des réunions mensuelles du Groupe de promotion interinstitutions pour l'Iraq
- Conseils et connaissances spécialisées au Gouvernement irakien et à la société civile, en particulier aux organisations non gouvernementales irakiennes, sur la surveillance des violations du droit international humanitaire, la promotion des droits de l'homme et la fourniture de l'aide humanitaire

Facteurs externes

20. La Mission atteindra ses objectifs pourvu : a) que toutes les parties intéressées conservent leur volonté politique et respectent leurs engagements financiers à l'égard de l'Iraq; b) que la coopération se poursuive entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif ainsi qu'entre les administrations officielles centrales et sous-nationales dans le domaine électoral; c) que le Gouvernement irakien s'engage à donner l'exemple dans la promotion de l'état de droit et la conduite d'enquêtes impartiales sur les violations présumées des droits de l'homme; d) que les conditions de sécurité régnant dans le pays soient propices à une présence accrue, permanente et mobile des organismes de l'ONU; e) que les catastrophes naturelles, y compris la sécheresse, ne compromettent pas les activités de développement ni ne gênent le retour et la réintégration des réfugiés et des déplacés.

III. Ressources nécessaires

21. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 158 989 300 dollars (montrant brut : 168 118 600 dollars), comme l'indiquent les tableaux 1 et 4. Les tableaux 2 et 3 donnent le détail de l'effectif nécessaire. On trouvera plus loin une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2010 et le montant correspondant de 2009, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/263.

Tableau 1

Ressources nécessaires (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Analyse de la variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé 2009	Variation
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	26 305,1	28 009,1	(1 704,0)	14 513,7	–	14 143,6	370,1
Personnel civil	148 139,0	140 254,6	7 884,4	68 699,4	–	80 894,8	(12 195,4)
Dépenses opérationnelles	91 395,0	87 351,5	4 043,5	75 776,2	14 777,5	53 893,4	21 882,9
Total	265 839,1	255 615,2	10 223,9	158 989,3	14 777,5	148 931,8	10 057,6

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2009	1	2	3	8	20	71	88	24	217	239	3	459	97	497	1 053
Postes proposés pour 2010	1	2	3	8	20	71	87	24	216	241	–	457	97	497	1 051
Variation		–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	2	(3)	(2)	–	–	(2)

22. L'effectif proposé pour la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 est de 1 051 membres du personnel civil, dont 457 fonctionnaires internationaux (216 administrateurs et 241 agents du Service mobile et des Services généraux) et 594 fonctionnaires recrutés sur le plan national (97 administrateurs et 497 agents locaux), 16 officiers de liaison et 223 militaires affectés aux unités de garde.

23. Le tableau 3 ci-dessous donne le détail de l'effectif.

Tableau 3
Effectif nécessaire par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		
Postes approuvés pour 2009																
Bagdad	1	1	3	7	16	37	39	16	120	112	1	233	46	179	458	
Bassorah	–	–	–	–	–	2	5	1	8	5	–	13	10	26	49	
Erbil	–	–	–	–	–	5	7	2	14	31	–	45	14	66	125	
Kirkouk	–	–	–	–	–	3	3	–	6	4	–	10	6	19	35	
Koweït	–	–	–	1	1	13	18	1	34	59	1	94	2	120	216	
Amman	–	1	–	–	3	9	8	4	25	22	1	48	15	79	142	
Ramadi	–	–	–	–	–	1	3	–	4	2	–	6	2	4	12	
Najaf	–	–	–	–	–	1	3	–	4	2	–	6	1	3	10	
Mossoul	–	–	–	–	–	–	2	–	2	2	–	4	1	1	6	
Total 2009	1	2	3	8	20	71	88	24	217	239	3	459	97	497	1 053	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux		
Postes proposés pour 2010																
Bagdad	1	1	3	6	16	37	38	13	115	139	–	254	49	185	488	
Bassorah		–	–	–	–	3	4	1	8	–	–	8	8	21	37	
Erbil	–	–	–	1	–	5	9	2	17	31	–	48	13	71	132	
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	4	1	9	–	–	9	6	16	31	
Koweït	–	–	–	–	1	12	18	2	33	52	–	85	2	115	202	
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4	
Amman	–	1	–	–	2	7	8	2	20	19	–	39	12	78	129	
Ramadi	–	–	–	–	–	2	2	1	5	–	–	5	3	4	12	
Najaf	–	–	–	–	–	2	1	–	3	–	–	4	1	3	7	
Mossoul	–	–	–	–	–	1	2	1	4	–	–	3	2	3	9	
Total 2010	1	2	3	8	20	71	87	24	216	241	–	457	97	497	1 051	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	2	(3)	(2)	–	–	(2)	

24. Les changements concernant l'effectif proposé pour les différents bureaux fonctionnels et administratifs par rapport à 2009 sont décrits ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2009	1	–	1	–	5	7	3	–	17	4	–	21	9	6	36
Postes proposés pour 2010	1	–	1	2	4	6	4	–	18	4	–	22	7	6	35
Variation	–	–	–	2	(1)	(1)	1	–	1	–	–	1	(2)	–	(1)

25. Un conseiller principal pour la sécurité (D-1) est redéployé de la Section de la sécurité au Bureau du Représentant spécial, afin que l'organigramme de celui-ci soit conforme aux fonctions stratégiques de conseil en matière de sécurité qui s'attachent à ce poste. Le titulaire donne au Représentant spécial des conseils stratégiques et assure la liaison et la coordination directe avec la hiérarchie de la Force multinationale en

Iraq, le Gouvernement iraquien, et les autres administrations et organismes officiels qui ont affaire avec l'Iraq ou sont ses voisins. Le conseil stratégique en matière de sécurité est d'une importance décisive pendant une période où l'on peut s'attendre à une évolution marquée de la structure et du mandat la Force, qui aura des conséquences directes sur le soutien fourni à la MANUI dans ce domaine. Pour les opérations courantes, le titulaire sera placé sous l'autorité du Représentant spécial en sa qualité de coordonnateur désigné et il donnera ses orientations stratégiques à la Section de la sécurité. Il est proposé aussi de transférer un poste de temporaire d'assistant administratif (agent local) de la Section de la sécurité au Bureau du Représentant spécial afin d'absorber la charge de travail que connaît celui-ci.

26. Enfin, un poste de temporaire de traducteur (administrateur recruté sur le plan national) devra être redéployé du Bureau du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques et constitutionnelles et Assistance électorale) au bureau de liaison de Téhéran où il viendra en renfort pour la traduction, comme il est expliqué à la section B ci-dessous.

Bureau du Chef de cabinet

Nombre de postes actuel (20) : 1 D-2, 5 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 5 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 2 postes (1 D-1 et 1 P-3) (redéploiements) diminution de 2 postes (1P-5 et 1 P-4) (redéploiements)

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 2 postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local) (redéploiements)

27. Comme les tensions arabo-kurdes semblent être ce qui menace le plus la stabilité du pays, il est essentiel de favoriser le dialogue entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan. Le bureau d'Erbil jouera un rôle clef dans le dialogue avec les interlocuteurs de la capitale kurde et il est proposé de redéployer un poste de temporaire de directeur (D-1) du Bureau des affaires politiques et constitutionnelles, récemment créé au Bureau du Chef de cabinet, le titulaire devant diriger le bureau d'Erbil. De plus, la création d'un poste élevé devrait renforcer la structure de gestion d'ensemble de ce bureau qui a déjà été agrandi et devrait continuer de se développer en 2010.

28. Le poste de temporaire (P-5) actuel du Chef du bureau d'Erbil et les fonctions qui lui sont attachées ne sont donc plus nécessaires et il est proposé de les muter à la Division de l'assistance électorale, afin que soient assumées les fonctions d'observateur électoral principal sur lesquelles le conseiller technique principal pour les affaires politiques doit s'appuyer pour les questions délicates mettant en cause des interlocuteurs clefs et la réalisation du programme en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs. Il est également proposé de redéployer un poste de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national, dont les fonctions ne sont plus nécessaires, auprès du Bureau des affaires électorales afin de se prémunir contre la surcharge des élections et des référendums de 2010.

29. Les fonctions de conseiller pour l'égalité des sexes sont actuellement assumées au niveau P-4. Après avoir passé en revue les questions qui se posent dans ce domaine

à la Mission, y compris les obligations et les fonctions qui découlent de la résolution 1325 (2000) du Conseil sur les femmes, la paix et la sécurité, il est proposé d'en confier la responsabilité en 2010 à un fonctionnaire P-3, avec l'appui et sous la direction du spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) quand il y a lieu.

30. Il est proposé aussi de permuter le poste de temporaire (P-3) actuel de coordonnateur de zone de Ramadi, qui est rattaché au Bureau du développement et de l'assistance humanitaire, et le poste de temporaire de conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) du Bureau du Chef de cabinet, afin que le niveau hiérarchique du premier poste corresponde à celui des autres coordonnateurs de zone de la Mission à Erbil, Bassorah, Najaf, Mossoul et Kirkouk et que la Mission soit représentée au bon niveau dans ses relations avec les interlocuteurs et les parties intéressées les plus importants du Cabinet du Gouverneur, les autorités locales et l'Équipe de reconstruction de province, qui regroupe l'équipe de pays des Nations Unies et plusieurs partenaires.

31. En raison de l'alourdissement de la charge de travail de la Section des ressources humaines, il est proposé de redéployer un poste de temporaire d'assistant administratif (agent local), qui n'est plus nécessaire au Bureau des ressources humaines (Section du personnel), comme assistant en ressources humaines.

B. Services fonctionnels

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2009	–	2	2	6	11	39	39	6	105	6	2	113	74	63	250
Effectifs proposés pour 2010	–	2	2	5	11	40	37	6	103	5	–	108	76	64	248
Variation	–	–	–	(1)	–	1	(2)	–	(2)	(1)	(2)	(5)	2	1	(2)

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques et constitutionnelles et Assistance électorale)

Nombre de postes actuel (5) : 1 SSG, 1 D-1, 1 P-4, 1 agent des services généraux (1^{re} classe), 1 administrateur recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste P-4 (redéploiement), conversion de 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) en poste d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 3 postes (1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux) (redéploiements)

32. Comme le Gouvernement iraquien a modifié son attitude à l'égard de ses voisins régionaux, avec qui il traite sur une base bilatérale et non plus multilatérale,

et devant les rapports délicats qui existent entre Iran et Iraq et les points sensibles qu'ils comportent, il est nécessaire de renforcer le bureau de liaison de la Mission à Téhéran et, donc, de redéployer le poste de temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-4) et un poste de temporaire d'assistant administratif (agent local) du Bureau des affaires politiques et constitutionnelles, ainsi que le poste de traducteur (administrateur recruté sur le plan national) du cabinet du Représentant spécial à cette fin. L'effectif total du Bureau de liaison de Téhéran comprendra donc en 2010 quatre postes de temporaire : 1 D-1, 1 P-4, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local).

33. Après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250 relative à la gestion des ressources humaines, y compris à l'harmonisation des conditions d'emploi, il est proposé de convertir en poste du Service mobile le poste actuel d'agent des services généraux (1^{re} classe).

34. Enfin, il est proposé de redéployer au Bureau un poste de temporaire d'assistant administratif (agent local) qui n'est plus nécessaire au Service de la sûreté et de la sécurité afin de faire face à la charge de travail qui résulte pour le Bureau des activités du Bureau de liaison de Téhéran.

Bureau des affaires politiques et constitutionnelles

Nombre de postes actuel (82) : 1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 2 P-2,
1 agent du Service mobile, 28 administrateurs
recrutés sur le plan national, 18 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 4 postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, (3 redéploiements, 1 suppression)

Personnel recruté sur le plan national : Diminution d'un poste (agent local) (redéploiement)

35. Comme le Bureau des affaires politiques et le Bureau de l'appui constitutionnel sont en rapports d'interaction et de collaboration, il est proposé de les fusionner en un seul service, pour lequel l'appui au travail constitutionnel sera l'un des grands domaines de la sphère politique, avec la réconciliation nationale, les revendications de frontière et les relations entre sectes. Cette initiative permettra de rationaliser les opérations et d'améliorer la prestation de services; trois postes deviendront inutiles puisque les fonctions qui leur sont attachées seront assumées par le Bureau élargi, du fait du redéploiement d'un poste de temporaire D-1 au Bureau du Chef du personnel pour le Directeur du Bureau d'Erbil, comme il est expliqué à la section A ci-dessus, d'un poste de temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-4) et d'un poste de temporaire d'agent local au Bureau du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques et constitutionnelles et Assistance électorale), aux fins de renforcer le Bureau de liaison de la Mission à Téhéran comme on l'a expliqué plus haut.

36. Le poste de temporaire de spécialiste principal des affaires constitutionnelles (P-5) qui n'est plus nécessaire sera redéployé au Bureau du Chef de l'appui à la Mission de Bagdad afin que l'on puisse disposer du chef de projet dont il sera question à la section D ci-dessous.

37. Les fonctions de spécialiste des affaires politiques (P-3) seront assumées par le personnel déjà en place et il est proposé de supprimer ce poste de temporaire.

Bureau de l'assistance électorale

Nombre de postes actuel (22) : 1 D-2, 1 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 1 agent du Service mobile, 5 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste P-5 et diminution de 1 poste d'agent du Service mobile (redéploiements)

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national) (redéploiement)

38. Comme on l'a vu au paragraphe 27, les fonctions de spécialiste principal des affaires électorales (P-5) seront assumées grâce au redéploiement d'un poste de temporaire P-5 du Bureau du Chef du personnel auprès du Conseiller technique principal (D-2), qui sera ainsi secondé dans ses relations avec le Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante qui touchent à des questions politiques délicates et dans ses relations avec l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs, qui sont de plus en plus étroites dans le domaine de la gouvernance et d'autres domaines connexes, ce qui permettra de réaliser un programme coordonné et couronné de succès. En 2010, la portée et l'échelle des consultations électorales et le nombre de référendums proposés sont tels qu'ils soulèveront des questions polémiques et extrêmement délicates, notamment celles du statut de la loi électorale et divers problèmes électoraux politiquement délicats; le spécialiste principal des affaires électorales donnera des conseils juridiques approfondis, révisera les règlements électoraux et analysera les mesures de confiance et de lutte contre la fraude que l'on pourrait prendre pour s'assurer de la fiabilité générale des consultations. Il secondera également le conseiller technique principal en veillant à ce que les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement soient correctement conçus, réalisés et contrôlés.

39. De plus, il est proposé d'attacher les fonctions de spécialiste des affaires électorales (administrateur recruté sur le plan national) qui consistent à donner des orientations et à faire mieux comprendre la dynamique politique et ses effets sur les travaux de la Division à un poste redéployé du Bureau du Chef de cabinet. Le titulaire mettra ses analyses de fond et ses connaissances du fonctionnement et des structures des institutions publiques irakiennes à la disposition du Bureau, assurera la liaison avec les associations civiles irakiennes et analysera et évaluera les conséquences techniques des consultations électorales dans leurs relations avec les processus de réconciliation nationale.

40. Un poste de temporaire d'assistant à la coordination de la logistique des élections (agent du Service mobile) n'est plus nécessaire car les interventions que l'on envisage touchent plutôt au rôle consultatif que joue la Mission auprès de la Commission électorale et peuvent être réalisées avec l'effectif actuel. Il est donc proposé de redéployer le poste en question au Service de la sûreté et de la sécurité, où il sera occupé par un agent de sécurité.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination et de l'assistance humanitaire

Nombre de postes actuel (77) : 1 Sous-Secrétaire général, 1 D-1, 2 P-5, 8 P-4, 15 P-3, 3 P-2, 3 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 24 administrateurs recrutés sur le plan national, 19 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste (P-4) (redéploiement)
Diminution de 4 postes (2 P-3, 1 agent du Service mobile) (redéploiements), 1 agent des services généraux (Autres classes) (suppression)

41. Comme on l'a vu à propos du Bureau du Chef de cabinet, il est proposé d'échanger le poste de temporaire actuel de coordonnateur de secteur (P-3) de Ramadi avec celui de conseiller pour l'égalité des sexes (P-4) du Bureau du Chef de cabinet, afin d'harmoniser le niveau du premier poste avec celui des autres coordonnateurs de secteur et de faire représenter la Mission au niveau approprié dans les relations avec ses interlocuteurs principaux qui visent à répondre au Gouvernement iraquien et aux autres grandes parties prenantes qui souhaitent que la présence de l'ONU soit plus ferme et plus visible sur le terrain.

42. De plus, les fonctions assumées par l'administrateur chargé des affaires humanitaires (P-3) auprès du Représentant spécial adjoint à Amman peuvent être assumées par d'autres fonctionnaires du Bureau et il est donc proposé de le muter au Bureau des droits de l'homme de Mossoul, où il sera occupé par un spécialiste des droits de l'homme (P-3).

43. Le Bureau insiste d'autre part sur le perfectionnement des fonctionnaires nationaux qui doivent assumer des fonctions administratives et informatiques (bases de données) jusque-là confiées à du personnel recruté sur le plan international. Il est donc proposé de redéployer le poste de temporaire d'assistant aux bases de données (agent du Service mobile) au Service de la sûreté et de la sécurité, où il sera occupé par un agent de sécurité (renseignement et analyse), les fonctions qui lui sont liées étant dorénavant assumées par le personnel du Bureau recruté sur le plan international.

44. Un poste de temporaire d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] n'est plus nécessaire; il est proposé de le supprimer.

Bureau des droits de l'homme

Nombre de postes actuel (46) : 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 1 agent du Service mobile, 17 administrateurs recrutés sur le plan national, 13 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste P-3 (redéploiement)

45. Le Bureau des droits de l'homme pense qu'il aura besoin d'un spécialiste des droits de l'homme en renfort à Mossoul, la troisième ville du pays, à l'interface des tensions interethniques et intersectorielles, où l'on signale notamment des actes de discrimination à l'encontre de groupes minoritaires habitant dans le gouvernorat. Il

est proposé d'y pourvoir en redéployant un poste de temporaire d'administrateur chargé des affaires humanitaires (P-3) dont les services ne sont plus nécessaires au Bureau du Représentant spécial adjoint, comme on l'a vu ci-dessus.

C. Service de la sûreté et de la sécurité

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2009	–	–	–	1	1	7	15	16	40	107	–	147	12	137	296
Postes proposés pour 2010	–	–	–	–	1	7	15	16	39	109	–	148	12	130	290
Variation	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	2	–	1	–	(7)	(6)

46. Comme il a été expliqué à la section A ci-dessus, le poste de conseiller principal pour la sécurité (D-1) devrait être redéployé au Bureau du Représentant spécial afin que l'organigramme fasse valoir l'importance stratégique des fonctions de sécurité qui s'attachent à ce poste.

47. Il faut prévoir un agent de sécurité (agent du Service mobile) au Service du renseignement et de l'analyse et il est proposé de déployer un agent du Service mobile du Bureau du Représentant spécial adjoint pour le développement et l'assistance humanitaire, et un autre de la Division des affaires électorales, comme on l'a expliqué à la section B ci-dessus.

48. Il est de plus proposé de redéployer deux postes de temporaire d'assistant administratif (agent local), l'un au Bureau du Représentant spécial, l'autre au Bureau du Représentant spécial adjoint (Affaires politiques et constitutionnelles, Assistance électorale) afin de faire face au surcroît de travail constaté dans ces deux domaines. Les fonctions attachées aux deux postes redéployés peuvent être assumées par les fonctionnaires restants.

49. Les fonctions de cinq postes d'opérateur radio (agent local) (3 à Bassora et 2 à Koweït) sont à confier à la Section des services généraux, qui a besoin d'assistants à la gestion des installations comme on le verra ci-dessous à la section D (appui à la Mission). Les fonctions qui s'attachent aux postes ainsi redéployés seront vraisemblablement assumées par le personnel déjà en poste dans les deux villes.

D. Appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux		Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2009	–	–	–	1	3	18	31	2	55	122	1	178	2	291	471
Postes proposés pour 2010	–	–	–	1	4	18	31	2	56	123	–	179	2	297	478
Variation	–	–	–	–	1	–	–	–	1	1	(1)	1	–	6	7

Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Nombre de postes actuel (20) : 1 D-1, 4 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 4 agents du Service mobile, 6 agents locaux

*Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 1 poste (P-5) redéploiement
Diminution de 1 poste (P-2) (redéploiement)*

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 1 poste (agent local) (redéploiement)

50. Il est proposé, dans le sens du paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/601) sur la mise en place à Bagdad du quartier général intégré de la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq, de créer au Bureau un poste de temporaire P-5 de chef de projet dont le titulaire suivra la chantier. Placé sous l'autorité immédiate du Chef de l'appui à la Mission, il rendra compte au Groupe de contrôle du quartier général de l'ONU, au Siège, et sera responsable de la gestion et du contrôle de toutes les phases des travaux (conception, construction, mise en œuvre) sous l'angle de la coordination des fournisseurs, du respect du cahier des charges, des délais et du budget, du contrôle des prestations des entrepreneurs commerciaux, de l'examen des plans des architectes et des ingénieurs du point de vue de leur conformité aux prescriptions, de la bonne gestion de tous les marchés liés au projet, y compris la vérification des autorisations et des licences nécessaires, le suivi et le contrôle de l'échéancier et des coûts pour que les travaux soient achevés sans retard ni dépassement de budget, de la présentation des bilans d'étape périodiques et des aménagements de plans éventuellement nécessaires, des relations avec les entrepreneurs à propos des éléments du projet qui relèvent de leurs compétences et de leurs activités, des entretiens avec le personnel d'appui désigné sur les aspects du projet qui doivent être revus ou pour lesquels on a besoin d'informations. Un poste de temporaire P-5 de spécialiste principal des affaires constitutionnelles n'est plus nécessaire au Bureau de l'appui politique et constitutionnel et devrait être redéployé au Bureau du Chef de l'appui à la Mission, avec le réaménagement des fonctions qui s'impose.

51. Comme le veut la politique de l'ONU en matière de transport aérien, la sécurité aéronautique de la Mission sera assurée par des spécialistes régionaux en

fonctions à la Base logistique de Brindisi; le poste de temporaire de spécialiste de la sécurité aérienne (P-2) n'est donc plus nécessaire. Il est proposé de le redéployer auprès de la Section des opérations aériennes où son titulaire assumera les fonctions de spécialiste des opérations aériennes (P-2).

52. Les tâches administratives ont été alourdies par l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 63/250 sur la gestion des ressources humaines et il est proposé de redéployer le poste de temporaire d'un assistant (budget) (agent local) auprès de la Section des ressources humaines, où il couvrira les fonctions d'assistant aux ressources humaines (recrutement et orientation). Les anciennes fonctions budgétaires attachées à ce poste seront assumées par les autres membres du personnel qui s'occupent de ces questions.

Sections administratives

Section des ressources humaines

Nombre de postes actuel (29) : 1 P-4, 3 P-3, 9 agents du Service mobile, 1 agent des services généraux (Autres classes), 15 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 4 postes (agent locaux) (redéploiements)

53. À la suite de l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à la gestion des ressources humaines, y compris l'harmonisation des conditions d'emploi, il est proposé de convertir le poste de temporaire actuel d'agent des services généraux (1^{re} classe) en poste de temporaire d'agent du Service mobile).

54. Les recrutements pour Kirkouk, Ramadi, Bassora, Najaf et Mossoul se font à Koweït et Amman. Pour renforcer cette fonction, il est proposé de redéployer des postes de temporaire d'assistant (budget) (agent local) du Bureau du Chef de l'appui à la Mission et de chauffeur (agent local) de la Section des transports, dont les nouveaux titulaires surveilleront les vacances de poste, les recrutements et les affectations et s'occuperont de l'orientation des nouvelles recrues.

55. De plus, un poste de temporaire de téléphoniste (agent local) devrait être redéployé de la Section des communications et de l'informatique au Service des états de présence de Koweït en qualité de poste de temporaire d'assistant aux ressources humaines, car on a besoin de plus de capacités pour les opérations d'enregistrement et de contrôle en raison de la présence dans toute la Mission de personnel international et national.

56. Un poste de temporaire d'assistant administratif (agent local) du Bureau du Chef de cabinet devrait être redéployé auprès de la Section des ressources humaines comme poste de temporaire d'assistant aux ressources humaines du Groupe des états de présence. Le titulaire sera désigné pour vérifier les états de présence et assurer la liaison avec la Section des finances pour régler les créances en souffrance sur les membres du personnel qui ont quitté la Mission et répondre aux questions soulevées à propos des états de présence au moment des audits.

Section des finances

Nombre de postes actuel (23) : 1 P-4, 2 P-3, 6 agents du Service mobile,
12 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 1 poste (agent local)
(redéploiement)

57. Les fonctions de vérification et de traitement des factures (réception et vérification de toutes les factures, révision des marchés mondiaux et locaux et des commandes avant règlement), y compris l'apurement et la liquidation des soldes et des commandes dans le système Mercury, seront transférées de la Section des achats à la Section des finances. Il est donc proposé de redéploier un poste de temporaire d'assistant aux achats (agent local) de la Section des achats à la Section des finances; le titulaire assumera les fonctions d'assistant aux finances (agent local).

Section des services généraux

Nombre de postes actuel (49) : 1 P-4, 1 P-3, 19 agents du Service mobile,
28 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 1 poste (agent du Service mobile)
(redéploiement)

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 7 postes (agent locaux)
(redéploiements)

58. Un poste de temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) n'est plus nécessaire au Service des cartes d'identité de Bagdad dans la mesure où les fonctions qui s'y attachent peuvent être assumées par le reste du personnel. Il est donc proposé de redéploier ce poste à la Section des transports aériens, où il sera occupé par un assistant au contrôle des mouvements.

59. Un poste de temporaire de téléphoniste (agent local) de la Section des communications et de l'informatique et cinq postes de temporaire d'opérateur radio (agent local) du Service de la sûreté et de la sécurité devraient être redéploies à la Section des services généraux en tant que postes d'assistant à la gestion des installations auxquels s'attachent les fonctions de factotum et d'agent d'entretien, en ce qui concerne les nouveaux bureaux du siège de la Mission à Bagdad destinés aux organismes de l'ONU et à l'appui à la Mission, y compris les ateliers et les garages.

60. L'unique poste de temporaire d'assistant aux demandes de remboursement (agent local) de Koweït, qui sert le centre logistique de toute la Mission, ne suffit pas à la tâche. Il faut deux postes de temporaire à plein temps pour suivre l'inventaire de l'équipement appartenant à l'ONU (dont s'occupe un fonctionnaire) et les demandes de remboursement au titre de l'assurance en responsabilité civile et de la perte d'effets personnels (dont s'occupe un autre fonctionnaire). Il est donc proposé de pourvoir au besoin d'un poste supplémentaire en procédant au redéploiement de la Section des achats expliqué ci-dessous.

Section des achats

Nombre de postes actuel (27) : 1 P-4, 3 P-3, 7 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 15 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 3 postes (1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux) (redéploiements)

61. Pour centraliser le traitement de tous les contrats de services de formation de la Mission, il est proposé de redéployer un poste de temporaire de fonctionnaire chargé des achats (administrateur recruté sur le plan national) à la Section du génie, qui a besoin d'un technicien de plus. Les fonctions liées au poste redéployé seront assumées par le reste du personnel.

62. De plus, comme on l'a vu ci-dessus à propos de la Section des finances et de la Section des services généraux, il est proposé de redéployer un poste de temporaire d'agent local auprès de ces sections afin d'accompagner le transfert des fonctions de facturation de la Section des achats à la Section des finances et de mettre à la disposition de la Section des services généraux l'assistant aux demandes de remboursement dont elle a besoin. Les fonctions liées aux postes redéployés seront assumées par le reste du personnel.

Services d'appui technique

Section des communications et de l'informatique

Nombre de postes actuel (82) : 1 P-4, 3 P-3, 1 P-2, 24 agents du Service mobile, 53 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 2 postes (agents locaux) (redéploiements)

63. Comme on l'a vu à propos de la Section des ressources humaines et de la Section des services généraux, il est proposé de redéployer un poste de temporaire d'agent local auprès de chacune de ces sections, qui ont besoin la première, d'un nouvel assistant aux ressources (agent local) et la seconde d'un assistant à la gestion des installations (agent local).

Section du génie et des bâtiments

Nombre de postes actuel (66) : 2 P-4, 4 P-3, 5 agents du Service mobile, 1 administrateur recruté sur le plan national, 54 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Augmentation de 2 postes (1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local) (redéploiements)

64. Pour faire face au surcroît d'activités techniques auquel il faut s'attendre à Erbil, il est proposé de mobiliser des capacités supplémentaires et de renforcer la Section d'un poste de temporaire d'administrateur recruté sur le plan national. Ce

poste sera obtenu par redéploiement de la Section des achats comme on l'a vu ci-dessus. De plus, il faut prévoir un poste de technicien assistant (agent local) à Erbil, que l'on obtiendra par redéploiement du poste de temporaire d'agent régulateur (agent local) de la Section des transports à la Section du génie.

Section des transports

Nombre de postes actuel (80) : 1 P-4, 1 P-3, 8 agents du Service mobile, 70 agents locaux

Personnel recruté sur le plan national : Diminution de 2 postes (agents locaux) (redéploiements)

65. Comme on l'a dit à propos de la Section des ressources humaines et de la Section du génie, il est proposé de redéployer un poste d'agent local dans chacune de ces sections pour les doter, la première d'un nouvel assistant aux ressources humaines (agent local) et la seconde d'un technicien assistant (agent local).

Section des fournitures et des services

Nombre de postes actuel (33) : 1 P-4, 3 P-3, 10 agents du Service mobile, 19 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Diminution de 1 poste (agent du Service mobile) (redéploiement)

66. La Section des fournitures et des services assumera les fonctions d'assistant à l'inventaire et aux fournitures (agent du Service mobile) avec le reste de son personnel, ce qui permettra de donner un assistant au contrôle des mouvements à la Section des opérations aériennes, comme on le verra ci-dessous.

Section des opérations aériennes

Nombre de postes actuel (36) : 1 P-4, 3 P-3, 18 agents du Service mobile, 14 agents locaux

Personnel recruté sur le plan international : Augmentation de 3 postes (1 P-2, 2 agents du Service mobile) (redéploiements)

67. Comme on l'a dit à propos du Bureau du Chef de l'appui à la Mission, les fonctions de fonctionnaire chargé des opérations aériennes (P-2) seront assumées grâce au redéploiement d'un poste du Bureau qui couvrira les tâches liées à la conformité technique et au contrôle de la qualité.

68. Il faut aussi prévoir deux assistants au contrôle des mouvements (agents du Service mobile) au Centre des opérations aériennes afin que puisse s'organiser un roulement permanent (2 personnes par équipe) face à l'augmentation du trafic aérien auquel il faut s'attendre. L'un d'eux s'occupera de la planification des sorties et des autorisations de vol, des consignes avant le vol, du suivi des mouvements, des premières mesures d'urgence et de diverses autres tâches, dont la gestion des documents de vol et des dossiers des appareils utilisés par la Mission. Le deuxième assistant s'occupera de coordonner les modifications de dernière minute apportées aux plans de vol, de suivre les cargaisons transportées par voie aérienne ou terrestre

et de coordonner l'enregistrement, l'embarquement et l'accueil des passagers arrivant sur un vol de l'ONU, un vol commercial ou un vol de la Force multinationale. Ces deux fonctions seront assumées grâce au déploiement d'un poste de temporaire d'agent du Service mobile auprès de la Section des fournitures et des services et de la Section des services généraux.

Tableau 4

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	1 ^{er} janvier 2008-31 décembre 2009			Ressources nécessaires pour 2010		Analyse des variations 2009-2010	
	Crédits ouverts	Prévisions de dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé 2009	Écart
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police							
Officiers de liaison	2 604,6	2 188,2	416,4	1 177,0	—	1 727,1	(550,1)
Contingents	23 700,5	20 820,9	2 879,6	13 336,7	—	12 416,5	920,2
Total partiel I	26 305,1	23 009,1	3 296,0	14 513,7	—	14 143,6	370,1
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	125 372,6	122 481,5	2 891,1	52 199,9	—	69 614,5	(17 414,6)
Personnel recruté sur le plan national	22 766,4	22 773,1	(6,7)	16 499,5	—	11 280,3	5 219,2
Total partiel II	148 139,0	145 254,6	2 884,4	68 699,4	—	80 894,8	(12 195,4)
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et experts	679,0	990,3	(311,3)	584,0	—	518,5	65,5
Voyages	4 426,6	5 855,0	(1 428,4)	3 678,0	—	1 143,3	2 534,8
Installations et infrastructures	24 450,4	20 797,3	3 653,1	17 122,9	4 770,5	17 452,1	(329,2)
Transports terrestres	17 240,1	14 909,0	2 331,1	2 939,8	1 269,6	2 530,7	409,1
Transports aériens	21 817,3	17 646,7	4 170,6	23 037,5	83,5	18 761,4	4 276,1
Transmissions	11 352,5	13 968,2	(2 615,7)	7 683,7	3 887,5	6 312,9	1 370,8
Informatique	5 562,8	6 374,4	(811,6)	5 667,0	4 308,7	3 291,2	2 375,8
Services médicaux	1 011,3	878,7	132,6	999,3	196,5	656,3	343,0
Matériel spécial	129,6	30,0	99,6	90,0	90,0	88,4	1,6
Fournitures, services et matériel divers	4 725,4	5 901,9	(1 176,5)	13 974,0	171,2	3 138,6	10 835,4
Total partiel III	91 395,0	87 351,5	4 043,5	75 776,2	14 777,5	53 893,4	21 882,9
Total	265 839,1	255 615,2	10 223,9	158 989,3	14 777,5	148 931,8	10 057,6

IV. Analyse des ressources demandées¹

A. Militaires et fonctionnaires de police

(14 513 700 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Officiers de liaison	2 604,6	2 188,2	416,4	1 177,0	1 727,1	(550,1)

69. Le montant demandé (1 177 000 dollars), qui servira à financer le déploiement de 16 officiers de liaison dans la zone de la Mission, se décompose comme suit : indemnité de subsistance (missions) (590 700 dollars) et indemnité d'habillement (3 200 dollars) aux taux standard habituels; voyages à l'occasion du déploiement (2 500 dollars) – à raison de trois voyages (nombre et coût estimatifs) – et voyages à l'occasion du rapatriement (72 500 dollars) – soit 13 voyages d'un coût de 5 000 dollars (nombre et coût estimatifs); indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (40 000 dollars); et coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (rations, eau, logement), compte tenu des dépenses effectivement engagées par la Mission en 2009 (470 600 dollars).

70. Le montant demandé pour 2010 est moins important en raison principalement de la réduction du coût des systèmes de survie, soit environ 90 dollars par personne au lieu de 201 dollars compte tenu des dépenses effectivement engagées en 2009, et de la diminution du taux de l'indemnité de subsistance (missions). Cependant, le nombre des officiers de liaison passera de 13 en 2009 à 16 en 2010 avec l'accroissement prévu des effectifs dans les sites existants de la Mission.

71. Le montant estimatif du solde inutilisé de l'exercice 2008-2009 tient essentiellement au report du déploiement d'officiers de liaison.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Contingents	23 700,5	20 820,9	2 879,6	13 336,7	12 416,5	920,2

72. Le montant demandé (13 336 700 dollars) couvrirait les dépenses au titre du remboursement au taux standard du coût des contingents concernant 223 membres d'unités de garde (3 027 400 dollars), les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) du personnel militaire (4 816 800 dollars) au coût moyen de 4 500 dollars pour 892 déplacements liés à la relève (quatre voyages par militaire et par an), les indemnités journalières (104 200 dollars) et les indemnités de permission (32 800 dollars), les indemnisations en cas de décès ou d'invalidité (89 200 dollars), ainsi que le coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie (5 266 300 dollars) au taux estimatif d'environ 65 dollars par personne et par jour.

¹ Le montant des ressources demandées est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

73. Le montant demandé est plus important en raison principalement de l'augmentation du coût des voyages liés à la relève des contingents, dont le nombre passera de deux en 2009 à quatre en 2010, qui est partiellement compensée par la diminution du coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie, qui avait été établi pour 2009 sur la base d'un taux moyen de 83 dollars par personne et par jour.

74. Le montant estimatif du solde inutilisé de l'exercice 2008-2009 tient essentiellement au fait que les dépenses au titre des services d'appui logistique et des systèmes de survie ont été inférieures aux prévisions car la Mission, mettant à contribution sa structure d'appui et les prestataires de services locaux, a fourni un soutien logistique aux contingents de garde au lieu de recourir à la Force multinationale en Iraq pour assurer intégralement ces services.

B. Personnel civil

(68 699 400 dollars)

	Crédits ouverts pour 2008-2009	Montant estimatif des dépenses de 2008-2009	Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009	Montant total des dépenses prévues en 2010	Budget approuvé pour 2009	Variation 2009-2010
Personnel recruté sur le plan international	125 372,6	122 481,5	2 891,1	52 199,9	69 614,5	(17 414,6)

75. Le montant demandé (52 199 900 dollars) servira à financer les traitements (22 581 600 dollars), les dépenses communes de personnel (23 175 700 dollars), la prime de risque au taux établi de 1 365 dollars par mois (3 849 000 dollars) et l'indemnité transitoire personnelle (2 593 600 dollars) pour 457 agents recrutés sur le plan international. Un taux de vacance de postes de 30 % a été appliqué au calcul des coûts estimatifs pour 2010. La somme demandée doit également servir à financer trois mois de traitement et dépenses communes de personnel pour le Conseiller spécial du Secrétaire général concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques (89 700 dollars). Elle tient compte en outre des nouveaux éléments de dépense résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi. Le versement de l'indemnité transitoire personnelle est une mesure provisoire visant à éviter toute perte de la rémunération globale aux fonctionnaires qui seront visés par l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines, qui porte notamment sur les conditions d'emploi.

76. Le montant demandé pour 2010 est moins important essentiellement parce que le coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie des dépenses n'apparaît plus à la rubrique du personnel civil mais à celle des dépenses opérationnelles, et parce que l'indemnité de subsistance (missions) ne sera plus versée comme suite de l'harmonisation des conditions d'emploi. Ces économies sont toutefois partiellement annulées par l'incidence du coût intégral de cette harmonisation sur les traitements (indemnité de poste) et dépenses communes de personnel (prime de mobilité et de sujétion, primes d'affectation et de réinstallation) et de l'institution d'une indemnité transitoire personnelle.

77. Le montant estimatif du solde non utilisé de l'exercice 2008-2009 résulte essentiellement de la diminution du coût de services d'appui logistique et des systèmes

de survie destinés au personnel civil du fait du déploiement limité de ce type de personnel en Iraq compte tenu des conditions de sécurité sur le terrain. Ces économies sont en partie annulées par l'augmentation des dépenses au titre des traitements et dépenses communes de personnel du fait que le taux de vacance de postes a été inférieur à celui retenu dans le budget (environ 32 % au lieu des 35 % prévus).

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Personnel recruté sur le plan national	22 766,4	22 773,1	(6,7)	16 499,5	11 280,3	5 219,2

78. Le montant demandé (16 499 500 dollars) servira à financer les traitements (11 135 900 dollars) et les dépenses communes de personnel (3 340 700 dollars) se rapportant à un effectif de 594 agents recrutés sur le plan national (97 administrateurs et 497 agents locaux), ainsi que la prime de risque (1 892 600 dollars) et des heures supplémentaires (d'un montant estimé à 130 300 dollars). Un taux de vacance de postes de 20 % a été appliqué au calcul des coûts estimatifs pour 2010.

79. Le montant demandé pour 2010 est plus élevé en raison principalement de la diminution du taux de vacance utilisé pour tenir compte du taux de recrutement effectivement enregistré par la Mission en 2009 (20 % en 2010 contre 35 % l'année précédente).

80. Le dépassement de crédits de l'exercice 2008-2009 résulte essentiellement du fait que les coûts salariaux ont été plus importants que prévus car le taux de vacance de postes effectif a été d'environ 23 % en 2009 (alors qu'un taux de 35 % avait été retenu pour établir le budget). Ce dépassement a été partiellement compensé par les économies réalisées au titre des dépenses communes de personnel (prestations effectivement versées au personnel employé) et de la prime de risque.

C. Dépenses opérationnelles

(75 776 200 dollars)

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Consultants	679,0	990,3	(311,3)	584,0	518,5	65,5

81. Le montant demandé (584 000 dollars) couvrira les services de consultants à l'appui de ce qui suit : a) règlement des litiges concernant la démarcation des limites territoriales internes (74 000 dollars) (2 consultants recrutés sur le plan international à raison de 2 voyages et de 40 jours chacun); b) réconciliation nationale (74 000 dollars) (2 consultants recrutés sur le plan international à raison de 2 voyages et de 40 jours); c) problèmes constitutionnels liés à des questions d'actualité, dont le fédéralisme et les hydrocarbures (62 500 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international pour un total de 3 voyages et 70 jours); d) questions techniques liées à l'exécution de programmes essentiels d'aide humanitaire, de reconstruction et de développement

(60 500 dollars) (2 consultants recrutés sur le plan international pour un total de 2 voyages et de 60 jours); e) assistance technique et renforcement des capacités au niveau de la prise de décisions pour la fourniture de services gouvernementaux essentiels (288 000 dollars) (4 consultants recrutés sur le plan international pour un total de 2 voyages et 90 jours); et f) avis techniques pour la mise au point d'une structure de gouvernance complète concernant le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec le Gouvernement iraquien (25 500 dollars) (1 consultant recruté sur le plan international à raison de 1 voyage et 30 jours). Les calculs ont été effectués sur la base de la rémunération d'un poste de la classe C (frais de voyage et indemnité journalière de subsistance compris).

82. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de la diversité des services spécialisés qui seront nécessaires au cours de l'exercice dans des domaines où les problèmes n'ont pas encore été réglés et ne peuvent pas l'être sans faire appel à des services extérieurs.

83. Les dépassements de crédit de l'exercice 2008-2009 résultent essentiellement du fait qu'il n'a pas été prévu pendant longtemps suffisamment de ressources pour des services de consultants dans des domaines pour lesquels la Mission ne dispose pas des compétences internes voulues.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Voyages	4 426,6	5 855,0	(1 428,4)	3 678,0	1 143,3	2 534,8

84. Le montant demandé (3 678 000 dollars) permettra de couvrir les frais de voyages (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) des responsables de la Mission qui se rendent à New York, en Europe et dans les capitales du Moyen-Orient pour participer à des réunions et consultations (526 200 dollars) et ceux des chefs de section (administration et appui technique) qui doivent participer à des conférences et à des ateliers organisés à New York, au Caire, à Francfort (Allemagne) et en Afrique du Sud (158 400 dollars), ainsi que les déplacements des fonctionnaires du Département des affaires politiques et du Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et autres questions politiques se rendant dans la zone de la Mission et diverses capitales pour y tenir des consultations (186 100 dollars), les déplacements de fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité se rendant à Amman pour contribuer à l'évaluation des risques concernant la sécurité des nouveaux sites (46 400 dollars) et des fonctionnaires du Département de l'appui aux missions se rendant dans la zone de la Mission pour fournir un soutien logistique à la mise en place des nouveaux sites (70 100 dollars). En outre, tous les déplacements dans la zone de la Mission et aux fins de la planification et de l'appui administratif entre les sites devant s'effectuer sur des appareils de la Force multinationale en Iraq et des avions des lignes commerciales, un montant d'environ 500 000 dollars est prévu pour rembourser la Force et un montant d'environ 90 000 dollars pour couvrir le coût des billets d'avion. À ce sujet, le budget prévoit également un montant d'approximativement 1 669 400 dollars pour couvrir l'indemnité journalière de subsistance liée aux déplacements à l'intérieur de la zone de la Mission.

85. Les ressources demandées serviront en outre à financer les voyages liés à la formation (431 400 dollars), qui sera dispensée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou dans d'autres centres de formation pour des stages concernant tous les domaines administratifs et certains domaines opérationnels (médiation, affaires humanitaires, droits de l'homme).

86. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de l'inscription des ressources destinées à l'indemnité journalière de subsistance à la rubrique voyages (alors qu'auparavant ces ressources figuraient sous la rubrique personnel civil) et de la participation du personnel de la Mission à de nouveaux programmes de formation obligatoires.

87. Les dépassements de crédits de l'exercice 2008-2009 tiennent essentiellement à la hausse des tarifs aériens ainsi qu'à l'augmentation du nombre des programmes de formation obligatoires et, par voie de conséquence, du nombre des fonctionnaires devant se rendre à Brindisi.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Installations et infrastructures	24 450,4	20 797,3	3 653,1	17 122,9	17 452,1	(329,2)

88. Le montant demandé (17 122 900 dollars) servira à financer l'achat de 88 réfrigérateurs (dont 65 de remplacement) (111 100 dollars), de quatre groupes électrogènes (1 421 400 dollars), de divers articles d'hébergement (matériel de cuisine, literie, climatiseurs) (376 100 dollars), de mobilier (212 400 dollars) et de matériel de bureau (projecteurs, photocopieuses, déchiqueteuses) (132 500 dollars), de matériel de sûreté et de sécurité, notamment des caméras de sécurité, appareils à rayon X, détecteurs d'explosifs, vêtements protecteurs et munitions d'instruction (1 987 900 dollars), ainsi que du matériel anti-incendie (529 000 dollars).

89. Le montant demandé couvrira également la location de locaux à Amman et Téhéran et des bureaux régionaux en Iraq (609 400 dollars), des locaux étant fournis à titre gracieux à Bagdad et au Koweït; ainsi que les services collectifs de distribution d'eau et d'électricité (204 000 dollars); les services d'entretien (816 200 dollars); et les services de sécurité, notamment les équipes cynophiles de détection d'explosifs, pour les locaux à usage de bureaux dans tous les sites de la Mission (3 329 000 dollars). Il permettra de couvrir en outre le coût des travaux d'aménagement et de rénovation des installations prévus dans l'ensemble des sites (aménagements des bâtiments et systèmes de distribution d'eau et d'électricité, application des Normes minimales de sécurité opérationnelle) (3 065 000 dollars); des services de construction liés aux grands projets de remise en état et de construction d'hélistations, d'installations d'entreposage, de hangars et de bureaux (2 250 000 dollars); de la papeterie et des fournitures de bureau (274 600 dollars); des pièces détachées et fournitures pour groupe électrogène (153 200 dollars); des fournitures d'entretien (238 800 dollars); des fournitures pour la défense des périmètres (161 000 dollars); du carburant pour groupe électrogène à raison de 1 128 500 litres à 0,85 dollar le litre, et du carburant et des lubrifiants pour les véhicules (1 137 600 dollars); et des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (113 600 dollars).

90. Le montant demandé pour 2010 est en légère diminution du fait principalement que les projets prévus pour l'exercice en cours ont été menés à bonne fin et que les travaux d'aménagement seront donc moins nombreux; il faudra toutefois financer la réalisation de petits projets de construction pour améliorer les installations existantes et l'achat de groupes électrogènes supplémentaires.

91. Le solde inutilisé prévu pour 2008-2009 s'explique essentiellement par le report du déploiement à Basra, Ramadi, Najaf et Mossoul et la diminution des besoins qui en découlent en termes de travaux d'aménagement, d'installations de sécurité, de services de sécurité et d'entretien, de services collectifs de distribution et de location.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Transports terrestres	17 240,1	14 909,0	2 331,1	2 939,8	2 530,7	409,1

92. Le montant demandé (2 939 800 dollars) servira à financer l'achat de trois véhicules blindés et d'un véhicule léger, de deux camions, de cinq minibus et d'engins de manutention (notamment pour les bagages), ainsi que les dépenses de fret (1 269 600 dollars), et le matériel d'atelier (147 700 dollars). Il couvrira également la location d'une grue, d'une dépanneuse, d'engins de manutention et d'un autocar lourd (27 600 dollars); les frais de réparation et d'entretien (552 700 dollars); l'assurance responsabilité civile (93 500 dollars); l'achat de pièces détachées (361 200 dollars); et les besoins en carburant et lubrifiants (487 500 dollars), sur la base d'une consommation annuelle d'environ 318 200 litres d'essence et de diesel, à raison de 0,24 dollar à 0,95 dollar le litre (soit 0,70 dollar en moyenne), pour tous les sites de la Mission, et compte tenu d'un taux d'immobilisation de 5 % (pour la révision, la réparation et l'entretien des véhicules).

93. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de l'augmentation des dépenses prévues pour les travaux de réparation et d'entretien et l'achat de pièces détachées; cette augmentation est toutefois contrebalancée par une diminution des nouvelles acquisitions de véhicules.

94. Le montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009 s'explique par le fait que les tourelles qui devaient être montées sur les véhicules blindés ayant été considérées comme un équipement offensif les achats prévus n'ont pas eu lieu, et par le retard apporté au déploiement dans les bureaux régionaux et la réduction connexe des dépenses de carburant.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Opérations aériennes	21 817,3	17 646,7	4 170,6	23 037,5	18 761,4	4 276,1

95. Le montant demandé (23 037 500 dollars) servira à financer l'achat de matériel pour les aérodromes (83 500 dollars), les droits de navigation aérienne (7 200 dollars), les droits d'atterrissage et la manutention au sol (288 800 dollars), l'indemnité de subsistance des équipages (10 500 dollars), le coût du carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères dont on prévoit qu'elle consommera 1,3 million de litres de carburant à 0,53 dollar le litre (682 500 dollars), et l'assurance responsabilité civile (21 000 dollars) pour ces appareils.

96. Ce montant couvrira également les frais annuels d'affrètement et d'exploitation d'un avion Lear Jet (5 665 000 dollars) et les coûts garantis y relatifs (déploiement, peinture), à raison de 1 600 heures de vol, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères fournis dans le cadre de contrats commerciaux, y compris les coûts garantis (déploiement, peinture), à raison de 3 220 dollars par heure de vol pour un total de 1 200 heures (16 279 000 dollars).

97. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de l'utilisation accrue d'hélicoptères par rapport à 2009.

98. Le montant prévu du solde inutilisé de l'exercice 2008-2009 s'explique par le fait que le déploiement des hélicoptères a été retardé faute de trouver facilement des fournisseurs qui soient en mesure et acceptent de procéder à certains aménagements des appareils, dont l'installation d'équipements antimissiles, et par les difficultés rencontrées pour obtenir l'accord du Gouvernement d'opérer ces modifications.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Transmissions	11 352,5	13 968,2	(2 615,7)	7 683,7	6 312,9	1 370,8

99. Le montant demandé (7 683 700 dollars) couvrira le remplacement d'articles d'équipement et l'achat du matériel de transmissions supplémentaire (radios à très haute et ultra-haute fréquences (VHF/UHF), stations fixes, microterminaux (VSAT), matériel haute fréquence, de téléphonie et de communication par satellite) nécessaire à un réseau de transmissions fonctionnel (3 887 500 dollars). Il couvrira également le coût des communications par réseaux commerciaux, les frais de télécopie et de raccordement à l'Internet par ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL), le coût de la téléphonie et du raccordement à l'Internet par satellite (2 758 000 dollars), les services d'appui pour les microterminaux et le réseau longue portée (96 100 dollars), et le coût des pièces détachées et consommables y afférents, qui représente 3,5 % de la valeur totale du stock de matériel de transmission prévu pour 2010 (583 600 dollars).

100. Le montant demandé permettra en outre de couvrir le coût des services d'information, dont la production d'affiches, de magazines bilingues, de dépliants et d'émissions de radio et de télévision (347 500 dollars), ainsi que celui des consommables et fournitures nécessaires (11 000 dollars).

101. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement des dépenses prévues pour l'achat des nouveaux récepteurs de radio portatifs sécurisés et chiffrés, systèmes de localisation par GPS, antennes satellites et stations terrestres, liaisons hertziennes et matériel de téléphonie nécessaires en vue de l'élargissement prévu des opérations en Iraq (Ramadi, Mossoul, Najaf et Kirkouk), à Amman et au bureau de liaison de Téhéran.

102. Les dépassements de crédits de l'exercice 2008-2009 tiennent essentiellement au coût supérieur aux prévisions des équipements hertziens (système de brouillage électronique), à une mesure de sécurité initialement non prévue et aux frais de transmissions, cette augmentation étant partiellement compensée par la réduction des dépenses au titre des services d'information en raison de l'impossibilité d'exécuter efficacement les programmes de sensibilisation prévus pour des raisons de sécurité et du déploiement retardé à Basra, Ramadi, Najaf et Mossoul.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Informatique	5 562,8	6 374,4	(811,6)	5 667,0	3 291,2	2 375,8

103. Le montant demandé (5 667 000 dollars) couvrira le remplacement de 50 ordinateurs de bureau, de 30 moniteurs et de 30 ordinateurs portables et l'achat de 39 imprimantes (dont 25 de remplacement) et de 5 expéditeurs numériques, de 45 serveurs (11 de remplacement) et de 12 baies serveurs, ainsi que de matériel de réseau (commutateurs, matériel sans fil, unités d'alimentation permanentes, pare-feu, matériel pour systèmes d'information géographique et traceurs) (3 618 700 dollars); la mise à jour ou l'achat de logiciels de gestion des réseaux, de vidéoconférence, de chiffrement et de localisation des véhicules (690 000 dollars); l'appui informatique et le stockage des données centralisés (494 800 dollars); la part de la Mission dans le coût des licences et honoraires liés aux logiciels (320 100 dollars); et le coût des pièces de rechange et consommables (543 400 dollars) qui représente 3,5 % de la valeur du stock.

104. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement du remplacement des ordinateurs de bureau, moniteurs, ordinateurs portables, imprimantes, serveurs et matériel de réseau sans fil devenus obsolètes, et des dépenses (achat d'ordinateurs, de serveurs, d'imprimantes, de matériel de réseau et de matériel de réseau sans fil) associées à l'élargissement des opérations en Iraq (Ramadi, Mossoul, Najaf et Kirkouk), à Amman et au bureau de liaison de Téhéran.

105. Les dépassements de crédits de l'exercice 2008-2009 s'expliquent essentiellement par l'augmentation des dépenses relatives aux pièces de rechange et à la maintenance du matériel et par la hausse du coût des licences d'utilisation des logiciels, qui sont partiellement compensées par la diminution des achats de matériel en raison du déploiement retardé à Basra, Ramadi, Najaf et Mossoul.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Services médicaux	1 011,3	878,7	132,6	999,3	656,3	343,0

106. Le montant demandé (999 300 dollars) couvrira l'achat de divers articles de matériel médical (196 500 dollars); la fourniture de services médicaux dans le cadre de l'accord passé avec la Force multinationale en Iraq (534 800 dollars); l'achat de médicaments, d'articles consommables et de trousse de premiers soins (264 700 dollars); et le remboursement du matériel appartenant aux contingents au taux standard (3 300 dollars).

107. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de l'augmentation des dépenses prévues au titre des évacuations et rapatriements compte tenu des dépenses effectivement engagées en 2009.

108. Le montant prévu du solde inutilisé de l'exercice 2008-2009 s'explique essentiellement par le déploiement retardé à Basra, Ramadi, Najaf et Mossoul et la diminution des dépenses qui en découle au titre du matériel médical divers.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Matériel spécial	129,6	30,0	99,6	90,0	88,4	1,6

109. Le montant demandé (90 000 dollars) servira à financer l'achat de matériel d'observation, comprenant 16 dispositifs de vision nocturne et 28 jumelles, pour tous les sites. Il est en légère augmentation en raison des dépenses prévues pour les postes d'observation des unités de garde de la MANUI et pour l'escorte des personnalités officielles par le personnel de sécurité de la Mission.

110. Le montant prévu du solde inutilisé de l'exercice 2008-2009 s'explique essentiellement par le déploiement retardé à Basra, Ramadi, Najaf et Mossoul et la diminution des dépenses qui en découle au titre du matériel de sécurité.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses de 2008-2009</i>	<i>Montant prévu du solde inutilisé de 2008-2009</i>	<i>Montant total des dépenses prévues en 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Services, fournitures et matériel divers	4 725,4	5 901,9	(1 176,5)	13 974,0	3 138,6	10 835,4

111. Le montant demandé (13 974 000 dollars) couvrira l'achat de matériaux d'emballage, de papier spécial pour traceur et de matériel de conditionnement physique, et le remplacement d'appareils photos (171 200 dollars); les frais de détente et de loisirs (17 400 dollars); l'abonnements à divers journaux et magazines (123 800 dollars); le coût de la production de cartes de visite, de certificats officiels, de brochures et d'invitations (21 000 dollars); le coût des cartes d'état-major (2 800 dollars); l'achat d'uniformes pour le personnel de sécurité (187 500 dollars) et celui de vêtements de protection (100 100 dollars).

112. Ce montant permettra également de financer les honoraires, fournitures et services afférents aux stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité organisés à Amman (750 000 dollars); la formation spécialisée à la sécurité (protection rapprochée, conduite de véhicules blindés, incidents critiques, maniement d'armes, évacuation de blessés) (98 500 dollars) et les honoraires liés à la formation technique et administrative concernant l'aviation, l'informatique, les achats, le génie, les transports et les ressources humaines (115 500 dollars), ainsi que dans des domaines comme le droit international humanitaire et les politiques y relatives, la protection des civils, l'établissement de rapports et la formation multimédias (57 500 dollars); les dépenses de représentation (14 000 dollars), les assurances générales (91 000 dollars); les frais bancaires (40 000 dollars); les frais

divers (9 800 dollars); et divers services d'entretien et de gardiennage (1 135 000 dollars), d'enlèvement des ordures et d'évacuation des eaux usées (165 700 dollars), de courrier et autres services (268 000 dollars).

113. Le montant estimatif des dépenses de fret, de dédouanement et d'assurance tient compte du transport de matériel à destination de la Mission et à l'intérieur de la zone de la Mission, pour une quarantaine d'expéditions au total en 2010 (300 000 dollars).

114. Le montant demandé comprend également le coût des services d'appui logistique et des systèmes de survie destinés au personnel civil (10 305 200 dollars) que la Force multinationale en Iraq et des prestataires de services locaux fournissent.

115. Le montant demandé pour 2010 est plus important en raison principalement de l'inscription des ressources nécessaires au titre des services d'appui logistiques et systèmes de survie à la rubrique des dépenses opérationnelles, alors qu'elles figuraient auparavant à celle du personnel civil, et à l'augmentation des services de nettoyage et de gardiennage. En revanche, les dépenses pour l'achat de matériels divers et autres dépenses de fret, ainsi que les honoraires liés à la formation devraient être moins importants qu'en 2009.

116. Les dépassements de crédits de l'exercice 2008-2009 tiennent essentiellement à l'augmentation des dépenses liées au programme de sensibilisation à la sécurité due au fait que le nombre des fonctionnaires visés par cette formation a été plus élevé que prévu, à diverses dépenses d'équipement destinées au bureau d'Erbil et à l'augmentation des frais d'enlèvement des ordures et d'évacuation des eaux usées, ces dépenses étant compensées en partie par la réduction des dépenses de fret résultant du déploiement retardé dans d'autres sites en Iraq.

V. Situation du projet de construction du complexe intégré à Bagdad

117. À la section X de sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a autorisé la MANUI à engager en 2009 des dépenses se chiffrant à 5 millions de dollars au titre du chapitre 32 du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, pour entreprendre les études techniques préalables à la construction d'un siège intégré à Bagdad. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles propositions complètes et détaillées concernant la construction du complexe intégré des Nations Unies à Bagdad, afin qu'elle examine au début de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-troisième session ces propositions qui devront être assorties d'une indication détaillée de la totalité des ressources à prévoir et d'un calendrier précis pour l'exécution des différentes phases du projet.

118. Compte tenu de nombreuses incertitudes, des faits nouveaux survenus en Iraq, mais aussi de l'évolution rapide de la situation en matière de sécurité, notamment à Bagdad, il a fallu revoir plusieurs fois les plans d'exécution du projet pour s'adapter à l'évolution de la situation sur le terrain, ce qui a retardé la soumission du rapport à l'Assemblée générale.

119. La signature, à la fin de 2008, de l'accord bilatéral de sécurité entre les Gouvernements iraquien et américain a été suivie d'une période d'incertitude concernant les arrangements de sécurité relatifs à la présence de l'ONU en Iraq, notamment les changements apportés à la gestion de la sécurité dans la zone

internationale à Bagdad. En conséquence, la MANUI a dû revoir le cadre et le calendrier relatifs à la construction du complexe intégré et a opté pour une construction de style campus avec des éléments préfabriqués qui seront assemblés sur le terrain que le Gouvernement iraquien a octroyé à l'ONU pour ce projet. Par la suite, on a examiné une double approche pour construire rapidement une infrastructure préfabriquée et assurer une présence de l'ONU à Bagdad regroupée en un lieu unique, à savoir un immeuble solide et durable devant accueillir dans un même lieu un personnel plus restreint.

120. En mars 2009, les États-Unis annonçaient qu'ils comptaient réduire leurs effectifs militaires en Iraq pour atteindre 35 000 à 55 000 soldats en 2011. L'ONU a été assurée que les arrangements de sécurité actuels concernant sa présence à Bagdad seraient maintenus jusqu'à la fin de 2011. Cet engagement a conduit la MANUI à revoir une fois de plus ses plans, compte tenu de la nécessité de tenir compte des changements intervenus dans le volet de la sécurité, et à réaménager le cadre et le calendrier relatifs au projet de construction. Le 19 août 2009, l'explosion de plusieurs bombes visant les Ministères irakiens des affaires étrangères et des finances faisait plus de 100 morts et environ 1 200 blessés. On notera également que depuis le début de 2009, il y a eu 24 attaques par tirs indirects sur la zone internationale, lors desquelles on a tiré 38 roquettes ou obus de mortiers qui ont fait des victimes et des dégâts matériels. La persistance de ces attaques dans la zone internationale et alentour nous rappelle en permanence que même si la sécurité en Iraq s'est quelque peu améliorée, la menace d'attaques terroristes visant la zone internationale, notamment au moyen d'engins explosifs artisanaux, et les attaques par tirs indirects, constituent une menace grave et permanente à la sûreté et la sécurité des fonctionnaires et des bâtiments des Nations Unies dans cette zone.

121. En conséquence, et à la suite d'un examen approfondi de toutes les hypothèses de planification demandé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, on a conclu que le mieux serait de construire un complexe intégré composé d'une structure renforcée unique (pour les espaces communs) et de plusieurs immeubles préconstruits de plus petite taille qui abriteraient les bureaux et les structures d'hébergement. Plutôt que d'utiliser des éléments préfabriqués, il vaut mieux recourir à des immeubles préconstruits qui assurent une meilleure protection contre les menaces de tirs indirects et directs et les engins explosifs artisanaux de grande taille. Les immeubles préconstruits ont aussi l'avantage d'adapter avec souplesse la taille du complexe aux besoins futurs en personnel. L'objectif est de tout faire pour que la construction soit achevée à la fin de 2011. Telle est la solution que la Mission a privilégiée compte tenu des impératifs de sécurité et des exigences techniques. Le projet a été approuvé par le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de l'appui aux missions.

122. Dès lors que les arrangements en matière de sécurité dans la zone internationale ont été clairement établis jusqu'en 2011 et que le plan a été approuvé, des mesures ont été prises pour trouver un cabinet d'architectes-conseils qui s'occupera des études techniques. Un avis de manifestation d'intérêt a été publié le 5 juin 2009 pour inviter les soumissionnaires potentiels intéressés à participer à l'appel d'offres sur les services de conseils en architecture. Le cahier des charges révisé, qui précise les principales normes techniques relatives au projet, a été achevé et approuvé par les deux départements précités. Le 9 octobre 2009, une invitation à soumissionner était publiée. Les soumissionnaires ont jusqu'au 20 novembre 2009 pour transmettre leurs offres.

123. Avec les nombreux changements intervenus dans la planification du projet à cause de l'évolution de la situation en Iraq, le processus de sélection d'un cabinet d'architectes-conseils et de lancement de la phase de conception a été retardé. Avec la publication de l'invitation à soumissionner, il faudra au moins quatre mois pour achever ce processus (visites du site, évaluation technique et commerciale, délivrance des autorisations et négociation et signature du contrat avec le cabinet d'architectes). En conséquence, le contrat ne pourra pas être signé avant le 31 janvier 2010 au plus tôt.

124. Compte tenu de la complexité du projet et des préoccupations exprimées par l'Assemblée générale en ce qui concerne la gestion et le suivi du projet, un groupe consultatif de haut niveau a été mis en place. Il est composé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI, du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, ainsi que du Sous-Secrétaire général et Contrôleur, du Sous-secrétaire général aux Services centraux d'appui du Département de la gestion et du Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques. Le Groupe joue le rôle de comité interdépartemental principal chargé du suivi, de l'appui et de l'orientation des directeurs du projet. Il aura également pour rôle de suivre l'évolution de la situation sur le terrain, en veillant notamment au respect des échéances et aux questions budgétaires, opérationnelles, juridiques et de sécurité relatives à la réalisation du projet. Le Groupe est aussi chargé de se pencher sur les enseignements tirés d'autres projets de construction et d'en appliquer les plus pertinents au projet de construction.

125. Comme il est indiqué au paragraphe 50 ci-dessus concernant le Bureau du Chef de l'appui à la Mission, on s'emploie actuellement à engager un chef de projet (P-5) qui s'occupera à plein temps de la gestion du projet.

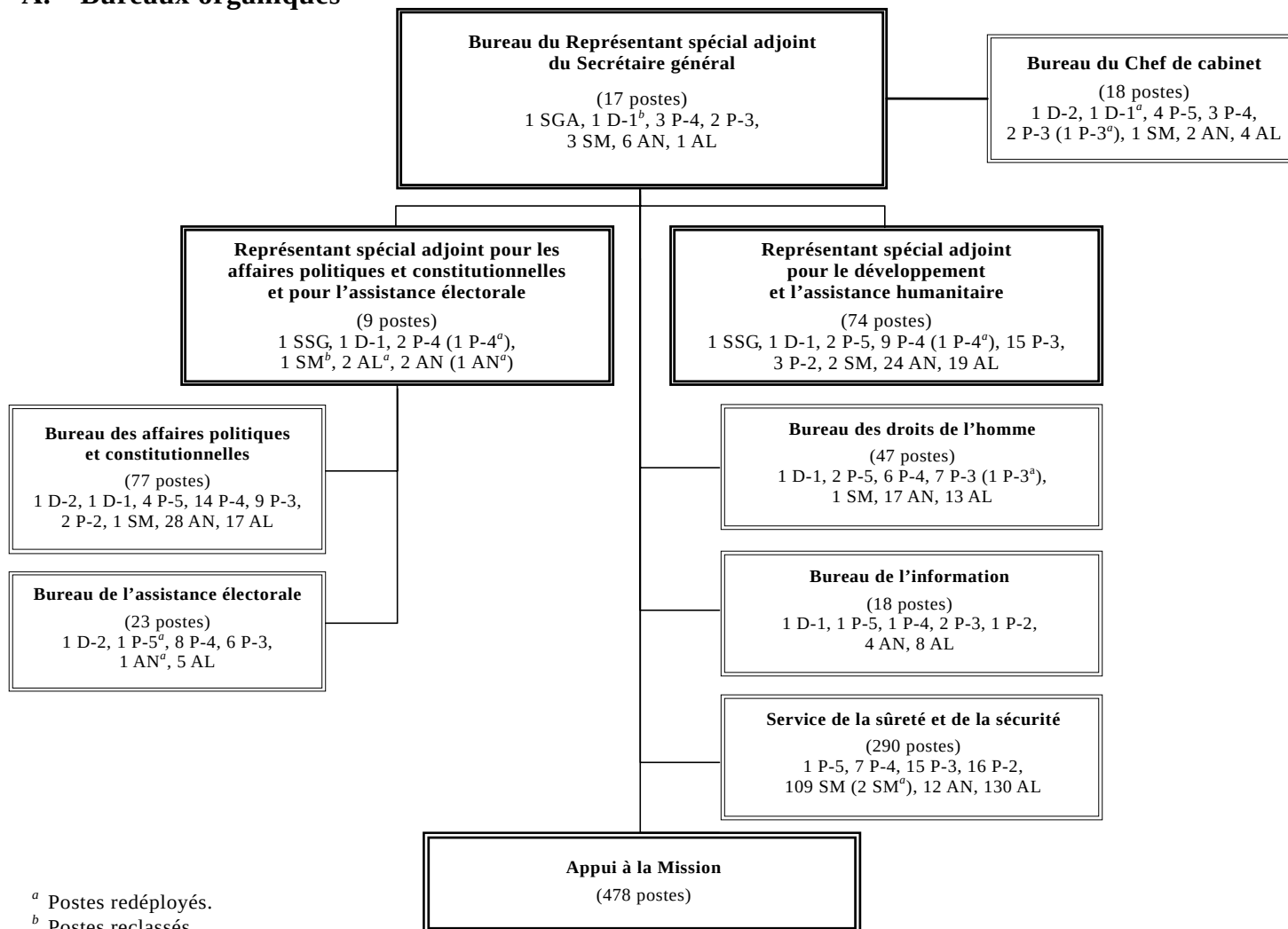
126. Le 13 janvier 2009, le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général que le Gouvernement iraquien avait décidé de contribuer à la construction du complexe intégré de la MANUI à Bagdad en lui allouant un montant de 25 millions de dollars prélevé sur le budget fédéral de 2009. Un fonds d'affectation spéciale a été créé pour recevoir la contribution du Gouvernement iraquien. Les fonds n'ont pas encore été transférés.

127. Compte tenu de tous ces événements, les délais de soumission du rapport à l'Assemblée générale ont changé. Le prochain rapport lui sera soumis à la reprise de sa soixante-quatrième session. Le cabinet d'architectes aura alors été choisi.

128. À la lumière de ces nouvelles échéances, aucun engagement de dépense n'a été effectué en 2009 en vertu de l'autorisation de dépenses de 5 millions de dollars approuvée par l'Assemblée générale à la section X de sa résolution 63/263 au titre du chapitre 32 du budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 en vue de mener à bien les études techniques relatives du projet. En conséquence, les crédits approuvés ne seront pas utilisés au cours de l'exercice actuel. Cependant, il est proposé, à la lumière des explications données aux paragraphes 117 à 127 en ce qui concerne le calendrier, d'autoriser un engagement de dépenses pour un montant identique au titre de l'exercice biennal 2010-2011.

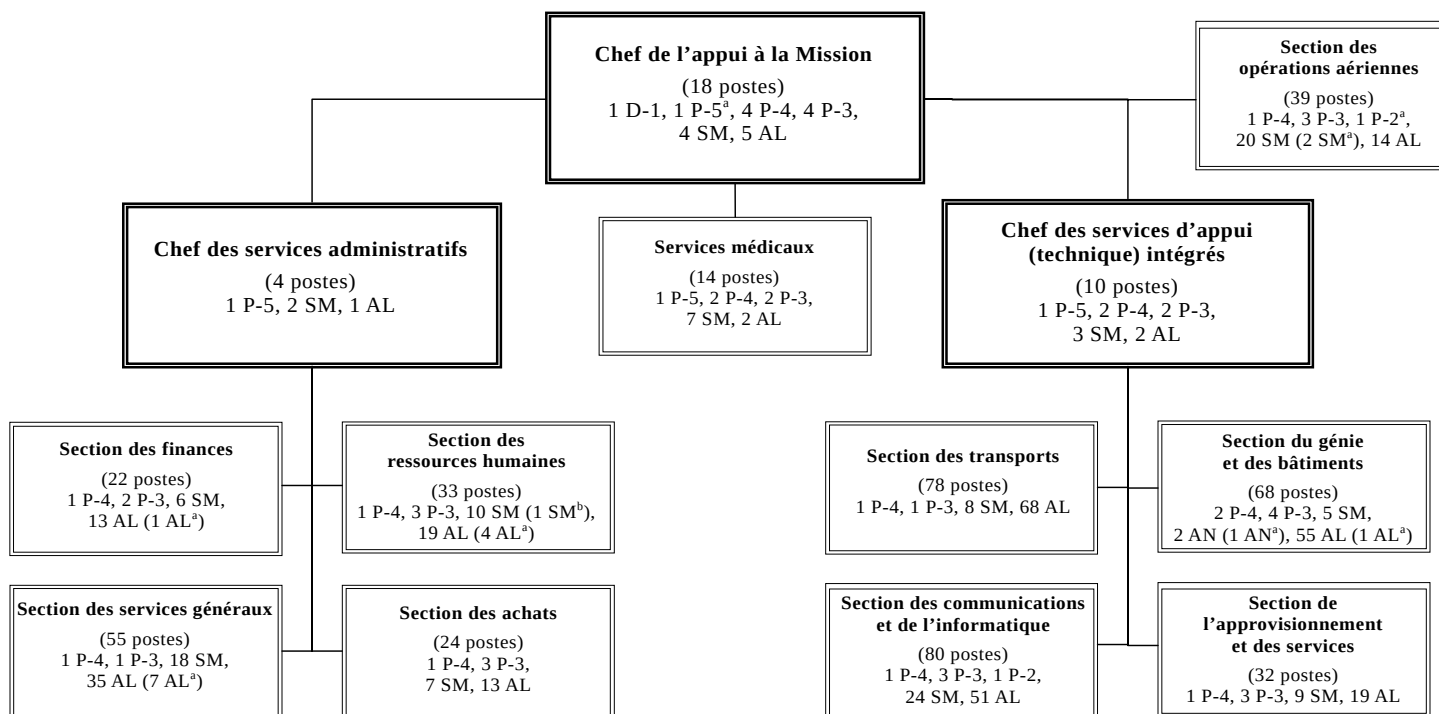
Organigrammes

A. Bureaux organiques



Abréviations : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; SM, agent du Service mobile;
AN, administrateur recruté sur le plan national; AL, agent local.

B. Bureaux administratifs



Annexe II

État récapitulatif des propositions de redéploiement de postes

De	Vers	Bureau du RSSG	Bureau du RSSG adjoint	Bureau du Chef de cabinet	Division des affaires électorales	Section des ressources humaines	Section de la sécurité en Iraq	Bureau du Chef de l'appui à la Mission	Section des services généraux	Bureau des droits de l'homme	Section des finances	Section des opérations aériennes	Section du génie
Bureau du RSSG			1 AN										
Bureau des affaires politiques et constitutionnelles			1 P-4 1 AL	1 D-1				1 P-5					
Bureau du Chef de cabinet			1 P-4		1 P-5 1 AN	1 AL							
Bureau du RSSG adjoint				1 P-3			1 SM			1 P-3			
Bureau de l'assistance électorale							1 SM						
Bureau du Chef de l'appui à la Mission						1 AL						1 P-2	
Section de la sécurité en Iraq	1 D-1 1 AL	1 AL							5 AL				
Section des achats									1 AL	1 AL			1 AN
Section des transports						1 AL							1 AL
Section des communications et de l'informatique						1 AL			1 AL				
Section des services généraux												1 SM	
Section de l'approvisionnement et des services												1 SM	

Abréviations : RSSG : Représentant spécial du Secrétaire général; RSSG adjoint : Représentant spécial adjoint du Secrétaire général; AN : administrateur recruté sur le plan national; AL : agent local; SM : agent du Service mobile.